



**Cahier de charges fonctionnelles et techniques d'un prototype  
de Systèmes national d'Information National REDD+  
REDD+ dans les pays du Bassin du Congo**

(Document de vulgarisation des registres nationaux REDD+)

Version provisoire (VP)

*Composante 3a du projet de Renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD pour la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo (PREREDD) :*

*Cellule d'appui aux projets REDD+ dans le Bassin du Congo (3a)*

Date d'édition : 30/04/2015

Référence contractuelle : 029/COMIFAC/SE/PREDD+/SPM/2013

Financement : Banque Mondiale, IDA, DON N° TF010038, PP 113167, Catégorie 1

Contact consortium : Pascal Cuny (onfcameroun@gmail.com)



**Rédacteurs et intervenants**

Guy Marcel Fianla, Expert permanent (IT)

Bertin Tchikangwa, Chef de mission

**Structure**

ONFI (PREREDD-COMIFAC)

ONFI (PREREDD-COMIFAC)

**Contact email**

[guy-marcel.fianla@onfinternational.org](mailto:guy-marcel.fianla@onfinternational.org)

[bertin.tchikangwa@onfinternational.org](mailto:bertin.tchikangwa@onfinternational.org)

## TABLE DE MATIERES

<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>4</b>
<b><i>LISTE DES TABLEAUX.....</i></b>	<b>5</b>
<b><i>LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS.....</i></b>	<b>6</b>
<b><i>RÉSUMÉ.....</i></b>	<b>7</b>
<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
<b>II. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS DU CAHIER DE CHARGES.....</b>	<b>12</b>
II.1 OBJECTIF.....	12
II.2 RESULTATS ATTENDUS .....	12
<b>III. PRINCIPES DIRECTEURS DU REGISTRE NATIONAL REDD+.....</b>	<b>12</b>
III.1 PRINCIPE 1 : UN OUTIL A BASE DOCUMENTAIRE RELIE AUX ACTIVITES REDD+ SUR LE TERRAIN .....	12
III.2 PRINCIPE 2 : UN INSTRUMENT QUI REpond AU BESOIN DE CENTRALISER ET D'INFORMER SUR LES FINANCEMENTS DRAINES PAR LA REDD+ .....	12
III.3 PRINCIPE 3 : UNE PROCEDURE QUI COMMENCE PAR L'INSCRIPTION DU PROJET ET DE SES PARTENAIRES .....	13
III.4 PRINCIPE 4 : UNE REponse AU BESOIN DE TRANSPARENCE, DE FIABILITE ET DE CELERITE TRADUITE PAR UNE MISE EN LIGNE DE LA PROCEDURE D'INSCRIPTION, D'APPROBATION, DE VALIDATION ET DE CONTROLE DES PROJETS REDD+ .....	13
III.5 PRINCIPE 5 : UN INSTRUMENT SIMPLE AVEC UNE ALTERNATIVE MANUELLE POUR PARER AU FAIBLE TAUX DE PENETRATION D'INTERNET DANS CERTAINS PAYS ET AUX EVENTUELS PROBLEMES D'ENERGIE ELECTRIQUE.....	13
III.6 PRINCIPE 6 : UNE FONCTION DE TRAçABILITE ACTIVE QUI TIENt UNE MAIN COURANTE DES INTERVENTIONS REDD+ ET INFORME DE MANIERE PROGRESSIVE LES ACTEURS PRE-IDENTIFIES SUR LE NIVEAU D'AVANCEMENT DE LA PROCEDURE.....	14
III.7 PRINCIPE 7 : UNE PROCEDURE DECLARATIVE ET RESPONSABILISANTE.....	14
III.8 PRINCIPE 8 : UNE STRUCTURE DE DONNEES UNIQUE POUR LA COLLECTE AU SEIN D'UNE BASE DE DONNEES RELATIONNELLES ACCESSIBLE PAR TOUS LES ACTEURS .....	14
III.9 PRINCIPE 9 : UN SYSTEME DOTE DE PLUSIEURS ASPECTS RELATIFS A L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE.....	14
III.10 PRINCIPE 10 : UN SYSTEME A MAINTENIR SOIT VIA DES FRAIS D'ENREGISTREMENT ET D'HOMOLOGATION DES PROJETS, LE BUDGET DES CN-REDD OU TOUTE AUTRE SOURCE. ....	15
<b>IV. EXIGENCES DU FCPF EN MATIERE DE GESTION DES DONNES.....</b>	<b>16</b>
<b>V. GESTION DES DONNEES REDD+ SOUS LA CCNUCC .....</b>	<b>17</b>
V.1 REGISTRES DEVELOPPES SOUS LA CCNUCC.....	17
V.1.1 <i>Registre NAMA.....</i>	<i>17</i>
V.1.2 <i>Registre MDP.....</i>	<i>17</i>

V.2	HUB INFORMATION DE LA CCNUCC.....	17
V.2.1	<i>Ce que prévoit le Hub Information</i> .....	17
V.2.2	<i>Quelle est l'opportunité de développer un registre national REDD+ malgré le hub information de la CCNUCC</i> .....	18
<b>VI.</b>	<b>DEFINITION ET TYPOLOGIE DES PROJETS REDD+ .....</b>	<b>18</b>
VI.1	QU'EST-CE QU'UN PROJET REDD+ .....	18
VI.2	QU'EST-CE QU'UNE INITIATIVE REDD+.....	18
<b>VII.</b>	<b>REGISTRE NATIONALS, SYSTEMES D'INFORMATION ET PROCESSUS REDD+ .....</b>	<b>18</b>
VII.1	REGISTRES NATIONALS ET SYSTEMES D'INFORMATION POUR LA REDD+ .....	18
VII.1.1	<i>Place des procédures dans le développement des registres nationaux REDD+</i> .....	19
VII.1.2	<i>Caractéristiques d'un registre national REDD+</i> .....	19
VII.2	REGISTRES NATIONALS ET PROCESSUS REDD+ .....	20
VII.1	PERIMETRE D'UN REGISTRE NATIONAL REDD+.....	21
<b>VIII.</b>	<b>PROCEDURES D'HOMOLOGATION OU D'ENREGISTREMENT DES PROJETS REDD+ .....</b>	<b>22</b>
VIII.1	L'INSCRIPTION DU PORTEUR, DE SON PROJET ET DE SES PARTENAIRES .....	22
VIII.2	L'APPROBATION.....	22
VIII.3	LA VALIDATION .....	22
VIII.4	LE CONTROLE .....	23
<b>IX.</b>	<b>ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE MISE EN PLACE DES SIREDD.....</b>	<b>23</b>
IX.1	CONSTRAINTES ET LEÇONS APPRISES DU CAS RDC .....	23
IX.1.1	<i>Sur le processus de développement et de « recette » du registre</i> .....	23
IX.1.2	<i>Sur la complétude des données (prise en compte des données « métiers » et spécifiques à la REDD+)</i> .....	23
IX.1.3	<i>Sur la pertinence des informations attendues du système (Partie visualisation)</i> .....	23
IX.1.4	<i>Sur la clarté des processus supportés par un registre REDD+</i> .....	24
IX.1.5	<i>Sur l'identification et la spécification des rôles (profils utilisateurs)</i> .....	24
IX.1.6	<i>Sur la documentation du registre REDD+ (avant, pendant et après le développement) et la formation du personnel</i> .....	24
IX.1.7	<i>Sur le niveau de prise en compte des aspects SIG</i> .....	24
IX.1.8	<i>Sur la prise en compte par l'application informatique des initiatives REDD+</i> .....	24
IX.2	SITUATION A L'ECHELLE DES PAYS .....	25
IX.2.1	<i>CAS DE LA RDC</i> .....	25
IX.2.2	<i>CAS DU CONGO</i> .....	26
IX.2.3	<i>CAS DE LA RCA</i> .....	27
IX.2.4	<i>CAS DU CAMEROUN</i> .....	27

IX.2.5	CAS DE LA GUINEE EQUATORIALE .....	27
IX.3	NIVEAUX DE DEVELOPPEMENT DES REGISTRES NATIONAUX REDD+ 28	
<b>X.</b>	<b>ELEMENTS D'ARCHITECTURE D'UN REGISTRE NATIONAL REDD+ .</b>	<b>29</b>
X.1	PRECAUTIONS POUR LA DEFINITION DU PERIMETRE .....	29
X.2	PERIMETRE DES DONNEES ET DES FONCTIONNALITES .....	30
X.3	INTERFACE ENTRE LE REGISTRE NATIONAL ET LES AUTRES SYSTEMES .....	32
X.4	SCHEMA GENERAL FONCTIONNEL D'UN REGISTRE NATIONAL REDD+ .....	33
X.5	PROPOSITION D'UNE DEMARCHE POUR LA MISE EN PLACE .....	36
X.1	PROTOTYPE DE DIAGRAMME D'ACTIVITES .....	36
<b>XI.</b>	<b>BASE DE DONNEES DES PROJETS DE L'OFAC ET SPECIFICITES REDD+ .....</b>	<b>41</b>
XI.1	ANALYSE DES RUBRIQUES DE DONNEES.....	41
XI.1.1	<i>Informations générales sur le projet</i> .....	41
XI.1.2	<i>Budget du projet</i> .....	41
XI.1.3	<i>Domaines d'intervention du projet</i> .....	42
XI.1.4	<i>Localisation administrative et coordonnées géographiques</i> .....	42
XI.1.5	<i>Porteur (leader et partenaires du projet)</i> .....	42
XI.1.6	<i>Phases et objectifs du projet</i> .....	42
XI.1.7	<i>Synergies du projet</i> .....	43
XI.1.8	<i>Risques majeurs</i> .....	43
XI.1.9	<i>Principaux résultats du projet</i> .....	43
XI.1.10	<i>Leçons apprises</i> .....	43
XI.1.11	<i>Formations délivrées</i> .....	43
XI.1.12	<i>Documents publics du projet</i> .....	43
XI.1.13	<i>Suivi-évaluation</i> .....	44
XI.2	ANALYSE DES FONCTIONNALITES AU REGARD DE LA REDD+ .....	44

### *Liste des figures*

FIGURE 1 :	RAPPORT ENTRE REGISTRE NATIONAL REDD+ ET SYSTEME D'INFORMATION DE LA REDD+ .....	19
FIGURE 2 :	PROCEDURES D'HOMOLOGATION ET METHODES DE TRAVAIL POUR LE REGISTRE NATIONAL REDD+ .....	19
FIGURE 3 :	CARACTERISTIQUES D'UN REGISTRE NATIONAL REDD+ .....	20
FIGURE 4 :	PHASES DU PROCESSUS REDD+ AVEC EMPHASE SUR LA MISE EN PLACE DU REGISTRE NATIONAL REDD+ .....	21

FIGURE 5 : ROLES DU MANUEL DE PROCEDURES (MP) REDD+      FIGURE 6 : FONCTIONS DU MP REDD+ .....	22
FIGURE 7 : PRECAUTIONS POUR LA DEFINITION D’UN REGISTRE NATIONAL REDD+ .....	29
FIGURE 8 : INTERFACE ENTRE LE REGISTRE NATIONAL REDD+ ET D’AUTRES SYSTEMES D’INFORMATION .....	32
FIGURE 9 : SCHEMA GENERAL FONCTIONNEL D’UN REGISTRE NATIONAL REDD+ .....	33
FIGURE 11 : ETAPE 1 D’INSCRIPTION D’UN REGISTRE NATIONAL REDD+ .....	37
FIGURE 12 : ETAPE 2 D’APPROBATION D’UN PROJET DANS UN REGISTRE NATIONAL REDD+ .....	38
FIGURE 13 : ETAPE 3 DE VALIDATION D’UN PROJET REDD+ DANS UN REGISTRE NATIONAL REDD+ .....	39
FIGURE 14 : ETAPE 4 DE CONTROLE D’UN PROJET REDD+ DANS UN REGISTRE NATIONAL REDD+ .....	40

*Liste des tableaux*

TABLEAU 1 : ETAT DES LIEUX REGISTRE NATIONAL REDD+ DE LA RDC.....	25
TABLEAU 2 : ETAT DES LIEUX REGISTRE NATIONAL REDD+ DU CONGO .....	26
TABLEAU 3 : ETAT DES LIEUX REGISTRE NATIONAL REDD+ DE LA RCA .....	27
TABLEAU 4 : ETAT DES LIEUX REGISTRE NATIONAL REDD+ DU CAMEROUN.....	27
TABLEAU 5 : ETAT DES LIEUX REGISTRE NATIONAL REDD+ DE LA GUINEE EQUATORIALE	27
TABLEAU 6 : ETAPES DE DEVELOPPEMENT DES REGISTRES NATIONAUX REDD+ VERSUS PAYS .....	28
TABLEAU 7 : ETAPES DE DEVELOPPEMENT DES REGISTRES NATIONAUX REDD+ VERSUS PAYS .....	34
TABLEAU 7 : EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES REDD+ SUR LA RUBRIQUE BUDGET DU PROJET.....	41
TABLEAU 8 : MONTAGE FINANCIER D’UN PROJET REDD+ .....	41
TABLEAU 9 : EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES REDD+ SUR LA RUBRIQUE DOMAINE D’INTERVENTION DES PROJETS REDD+ .....	42
TABLEAU 10 : EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES REDD+ SUR LA RUBRIQUE LOCALISATION ADMINISTRATIVES ET COORDONNEES GEOGRAPHIQUES. ....	42
TABLEAU 11 : EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES REDD+ SUR LA RUBRIQUE PORTEUR ET PARTENAIRES DU PROJET.....	42
TABLEAU 12 : EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES REDD+ SUR LA RUBRIQUE PHASES ET OBJECTIFS DU PROJET. ....	42
TABLEAU 13 : EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES REDD+ SUR LA RUBRIQUE SYNERGIE DU PROJET.....	43
TABLEAU 14 : EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES REDD+ SUR LA RUBRIQUE RISQUES MAJEURS.....	43

TABLEAU 15 : EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES REDD+ SUR LA RUBRIQUE PRINCIPAUX RESULTATS DU PROJET. ....	43
TABLEAU 16 : EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES REDD+ SUR LA RUBRIQUE LEÇONS APPRISES.....	43
TABLEAU 17 : EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES REDD+ SUR LA RUBRIQUE FORMATIONS DELIVREES.....	43
TABLEAU 18 : EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES REDD+ SUR LA RUBRIQUE DOCUMENTS PUBLICS DU PROJET.....	43
TABLEAU 19 : EVALUATION DE LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES REDD+ SUR LA RUBRIQUE SUIVI-EVALUATION.....	44

*Liste des acronymes et des abréviations*

BM : Banque Mondiale

CAPEREDD : Cellule d'Appui du Projet Régional REDD+

CGP : Cellule de Gestion du Projet

CA : Cellule d'Appui

CN-REDD : Commission Nationale REDD

CN-REDD RCA : Comité Nationale REDD de la RCA

COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale

ECT : Expert Court-terme

GDF : Gestion Durable des Forêts

GEF : Gestion des Eaux et Forêts

MP : Manuel de Procédures REDD+

OFAC : Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale

ONFI : Office National des Forêts – Département international

PREREDD : Projet de Renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+

RAF : Responsable Administratif et Financier

RCA : République Centrafricaine

RDC : République Démocratique du Congo

REDD : Réductions des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation

SNHP : Système de Notification et d'Homologation des projets REDD+

STIC : Spécialiste en Technologie de l'Information et de la Communication

VCS : V certification Standard

WCS : World Wide Conservation

WWF : World Wide Fund

1. Ce prototype de cahier de charges fonctionnelles et techniques d'un système national d'information sur la REDD+ est élaboré par la cellule d'appui du Projet régional de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+ de la COMIFAC à la suite de plusieurs missions effectuées en RDC, au Congo, en RCA et au Cameroun. Le but est de fournir des éléments de cadrage susceptibles d'aider les coordinations nationales REDD+ qui sont engagées ou qui projettent de s'engager dans la mise en place d'un registre national REDD+ ou tout simplement d'un système national automatisé d'information sur la REDD+.

***2. Le registre national REDD+ est un instrument de promotion de la REDD+ au niveau international et permet pour des pays débutant dans la REDD ou non d'informer l'ensemble de la communauté des parties prenantes et des bailleurs sur le potentiel REDD+ du pays sur sa stratégie et enfin sur les projets et initiatives susceptibles démontrer son engagement et ses efforts de réduction des émissions de gaz à effets de serre, de maintien des stocks de carbone, de valorisation des aspects sociaux et environnementaux des projets, ...***

3. Le développement d'un registre national REDD+ ou d'un système national d'information sur la REDD+ est basé sur un ensemble de procédures qu'il convient de rédiger et de faire valider au niveau national en impliquant les principaux acteurs de la REDD+. Ces procédures doivent être transparentes, non redondantes, simples, pratiques, efficaces, non bloquantes, fiables, échapper aux pesanteurs administratives tout en disposant des délais de passage automatique entre étapes.

4. Les expériences entreprises par la majeure partie des pays du Bassin du Congo et particulièrement celle de la RCD montre que les étapes à prendre en compte pour le développement d'un registre national REDD+ ou d'un système national d'information sur la REDD+ comporte minimalement les étapes suivantes (i) l'inscription, (ii) l'approbation, (iii) la validation et (iv) les contrôles. Les sous étapes de chacune des étapes sus évoquées pouvant varier d'un pays à un autre.

5. Un registre national REDD+ informatisé s'appuie sur une conception informatique intégrant l'ensemble des procédures validées. Les principes sur lesquels la conception d'un tel système peut être basée sont : (i) un outil à base documentaire relié aux activités REDD+ sur le terrain, (ii) ***un instrument qui répond au besoin de centraliser et d'informer sur les financements drainés par la REDD+***, (iii) une procédure qui commence par l'inscription du projet et de ses partenaires, (iv) ***Une réponse au besoin de transparence, de fiabilité et de célérité traduite par une mise en ligne sur Internet de la procédure d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+ et un encodage des documents de consultation des parties prenantes***, (v) *un instrument simple avec une alternative manuelle pour parer au faible taux de pénétration d'Internet dans certains pays et aux éventuels problèmes d'énergie électrique*, (vi) une fonction de traçabilité qui tient par intervention REDD+ une main courante et informe de manière progressive les acteurs pré-identifiés sur le niveau d'avancement de la procédure, (vii) ***une procédure déclarative et responsabilisante***, (viii) ***une structure de données unique pour la collecte au sein d'une base de données relationnelles accessible par tous les acteurs***, (ix) un système doté de plusieurs aspects relatifs à l'information géographique traduits par des cartes à joindre et sur lesquels des contrôles

spatiaux seront effectués, (x) un système à maintenir soit via des frais d'enregistrement des projets, le budget des CN-REDD ou toute autre source de financement.

6. Les données à insérer dans le système d'information REDD+ sont celles des projets REDD+ implémentant une des cinq activités REDD+ suivantes : réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation ; réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la dégradation forestière ; conservation des stocks de carbone forestier; gestion durable des stocks de carbone forestier; et l'accroissement des stocks de carbone forestier. Dans certains pays les initiatives REDD+ sont intégrées dans le système d'information sur la REDD+ pour des besoins de suivi/évaluation, la nécessité de suivre les financements drainés par la REDD+, la mise en place d'un fonds national REDD+, etc.

7. Au niveau des technologies, aucune exigence particulière ne devrait être posée excepté le fait que les technologies Internet soient requises pour le développement de tels systèmes (cf. indicateur 37.3 du cadre méthodologique du FCPF). Un registre national REDD+ ou un système national d'information sur la REDD+ se doit donc d'offrir la possibilité de consultation et d'échange d'informations via le réseau Internet. Ce type de système a en général deux volets : **un volet géomatique et un volet informatique** (base de données + application). Ce système est dans certains cas interconnecté au système national de surveillance des forêts ou au système des sauvegardes environnementales. Tout dépendra du produit des échanges lors des entretiens entre les experts en charge et les CN-REDD.

8. Pour des besoins de centralisation des données des projets REDD+ et d'harmonisation, la COMIFAC à travers l'OFAC a mis sur pied une base de données régionale des projets. Aussi, pour des économies d'échelle et les besoins de mutualisation, il serait intéressant pour les pays qui le désirent de développer une seule application informatique, se la partager puis personnaliser une version par pays, compte tenu du fait qu'il y aura plusieurs étapes qui seront forcément identiques.

9. Eu égard au point précédent et à la nécessité de rendre un tel système transparent, fiable, et rapide les données seront transmises à la CN-REDD (i) soit sur Internet via une application informatique automatisant la procédure des projets pilotes REDD+ :  *dans ce cas on est totalement en phase avec le cadre méthodologique du FCPF*, soit (ii) via des fichiers formatés que les promoteurs de projets REDD+ déposeraient directement à la CN-REDD suivant les étapes d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle. La CN-REDD aurait donc la responsabilité d'encoder les données dans son système en les rendant disponible sur Internet : cette solution hydrique n'épouse pas totalement le cadre méthodologique du FCPF mais correspond plus aux pays ayant un faible taux de pénétration d'Internet.

10. Il est recommandé que le système soit développé et mis en service dans le cadre de la CN-REDD, ce qui permettrait de préciser l'ancrage institutionnel du système et les responsabilités des différents intervenants, de lui donner force réglementaire et institutionnelle tout en lui conférant une certaine autonomie de fonctionnement. La CN-REDD devrait exercer la tutelle de ce système puisqu'il s'agirait de son principal outil de travail. Aussi, il est souhaité que le système d'information sur la REDD+ soit développé dans le cadre d'un contrat de consultance d'une durée de 12 mois environ pour sa première phase. Il s'agirait d'un projet confié à des consultants ou à une firme qui auraient alors la responsabilité de spécifier, de développer, de tester, de former les utilisateurs et de mettre en exploitation l'outil. Préalablement, le développement d'un tel outil s'appuiera sur des procédures des projets



REDD+ validées au niveau national, lesquelles procédures seront ensuite utilisées pour élaborer un cahier de charges du système national d'information sur la REDD+. La cellule d'appui du PREREDD accompagnera les pays qui le désirent dans l'élaboration des projets de procédure et la consolidation d'un cahier de charges par pays. Il revient à chaque pays de prendre des dispositions pour faire valider au niveau national ses procédures. L'élaboration du cahier de charges ou du document de spécification du système national d'information sur la REDD+ de chaque pays est donc tributaire de la validation de sa procédure d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+ au niveau national. Le recrutement des consultants ou de la firme de consultants ne devrait intervenir qu'après la validation du cahier de charges du système. Les consultants ou la firme auraient alors à charge le développement du système national d'information sur la REDD+, la formation et son déploiement auprès des utilisateurs finaux.

## I. INTRODUCTION

REDD+ est un mécanisme international encadré par les négociations internationales sur le changement climatique afin d'encourager les pays en voie de développement qui protègent et restaurent leurs stocks de carbone forestier.

La réalisation des objectifs du projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+ pour une gestion durable des forêts dans le bassin du Congo (PREREDD+) est assurée au moyen de trois composantes techniques dédiées à l'amélioration des connaissances et de coordination de la REDD+ dans le bassin du Congo (Composante 1) ; le renforcement des capacités techniques de mesure et de suivi des stocks de carbone dans les forêts du bassin du Congo (Composante 2) et l'intégration du concept de REDD+ dans les projets de gestion durable des forêts (composante 3). La composante 3 est divisée en deux sous-composantes (3a et 3b) respectivement chargées de la mise en place d'une cellule d'appui aux projets pilotes REDD+ (sous-composante 3a) et de la définition des méthodologies et des lignes directrices pour promouvoir la REDD+ dans le bassin du Congo (sous-composante 3b).

Le plan cadre de travail de la sous composante 3a avait prévu d'appuyer les pays concernés par le Projet Régional REDD+ dans la mise en place des registres nationaux REDD+ en s'appuyant sur l'exemple de la RDC pour procéder à ladite extension et en mettant à terme sur pied, et dans la mesure des avancées à l'échelle des pays de la sous-région, un registre régional REDD+ hébergé sur le site de l'OFAC.

Un registre national REDD+ est une infrastructure électronique conçue pour ***gérer de manière transparente, fiable et efficiente les données de la REDD+***. C'est aussi un répertoire public destiné à recevoir l'information liée à la procédure d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+ ou liée à la procédure d'homologation des projets REDD+ dont on désire garder la trace afin d'en attester l'exactitude. Dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre de leur stratégie nationale REDD+, certains pays optent pour le développement d'un registre national REDD+ ou d'un système d'information national REDD+ pour d'une part (i) communiquer, mobiliser, et convaincre afin d'accéder aux paiements basés sur les résultats en répondant aux exigences de la CCNUCC et d'autre part (ii) collecter et traiter les données d'identification, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+ dans le but de produire une information de qualité et en quantité suffisante d'ordre général, technique, financière, et statistique susceptible d'alimenter les processus de décision et la fonction de pilotage de la REDD+ au niveau national.

Un système d'homologation des projets REDD+ est un ensemble de procédures de travail exploitant des ressources matérielles et le registre national REDD+ pour traiter et stocker les données relatives à l'inscription, l'approbation, la validation et le contrôle des projets dans le but de produire une information utile pour le pilotage de la REDD+.

La mise en place d'un registre national REDD+ ou d'un système national d'information sur la REDD+ est un élément important pour pouvoir (i) réaliser un suivi des projets REDD+, (ii) s'assurer du sérieux et de l'honorabilité des projets et de leurs promoteurs, (iii) éviter la superposition des projets sur de mêmes zones et donc la double comptabilisation des crédits carbone, (iv) recenser les réductions d'émissions espérées et obtenues par les projets, (v) recenser les financements entrants, et (vi) veiller au respect des standards sociaux et environnementaux du pays, et (vii) assurer la cohérence des projets proposés avec le cadre de mise en œuvre national.

Ce système est constitué d'un ensemble de procédures généralement consacrées par un arrêté ministériel dans certains pays, d'une base de données et d'une application informatique parfois accessible via Internet : c'est le cas de la RDC. Au Cameroun et en RCA, il existe des procédures nationales régissant l'activité REDD et traitant de la sélection et de l'enregistrement des projets REDD+. Au cours des ateliers nationaux de lancement des activités de la cellule d'appui, ces deux pays avaient particulièrement souhaité qu'une analyse comparative de leurs procédures nationales soit faite au regard des avancées des autres pays du bassin du Congo. Aussi, ces deux pays participeront à un atelier de la cellule d'appui aux projets REDD+ du PREREDD+ pour définir une feuille de route pour le lancement de ce chantier. Au Congo, il n'existe pas de procédures de sélection et d'enregistrement des projets REDD+, et la coordination nationale REDD+ est engagée dans la mise en place d'un registre national REDD+, projet confié au projet SIFODD du ministère de l'Economie forestière, de l'Environnement et du Développement durable. La cellule d'appui aux projets REDD+ du PREREDD+ participe à ce chantier selon une feuille de route établie avec la CN-REDD. Elle procédera à la validation du cahier des charges fonctionnelles et de l'application informatique du registre et contribuera à la formation des utilisateurs et au déploiement du registre national REDD+ sur le terrain. La situation en Guinée équatoriale reste à éclaircir eu égard à l'absence de véritables projets REDD+ même si la CN-REDD est également disposée à bénéficier des expériences des autres pays.

L'une des activités de la cellule d'appui aux projets pilotes mise en place par le projet régional REDD+ (BM/COMIFAC) est d'accompagner les pays du bassin du Congo qui le désirent dans le développement de tels outils. La RDC a mis en place un registre REDD+ en 2012. Une mission d'appui conseil à la CN-REDD de RDC, effectuée en juin 2014, a permis de tester la fonctionnalité et l'opérationnalité de ce registre. Ce test conduit par la cellule d'appui du PREREDD+, auquel a participé la CN-REDD RDC, l'OFAC RDC, le PNUD, l'OSFAC, la FAO, le programme ONU-REDD, le FIP, WWF, l'entreprise NOVACEL, la DDD/MECNT, et le Projet SYFODD (Congo – Brazzaville), a permis de mettre en évidence plusieurs défaillances dans ce registre et de proposer des mesures de mise à niveau. Ces mesures prévoient, entre autres, le développement d'une nouvelle architecture logique et technique du registre national REDD+ pour laquelle un consultant a été recruté par la CN-REDD. Ce consultant a soumis en octobre et décembre 2014, un rapport intermédiaire que la CN-REDD a décidé de soumettre à l'appréciation de ses partenaires. En réponse à cette sollicitation, la cellule d'appui aux projets REDD+ a soumis deux notes techniques qui contiennent ses avis, commentaires et recommandations.

Sur un tout autre plan, la dix-neuvième conférence des parties a en effet institué via sa décision 9/CP.19 le Hub Information comme plateforme électronique accessible via Internet permettant de publier de l'information sur les résultats des activités REDD+ et des paiements associés. Son but est d'accroître la transparence sur les informations relatives aux résultats des activités REDD+ et des paiements basés sur les résultats y compris les éléments clés associés à la mise en œuvre des activités REDD+.

Le hub Information est encore en cours de construction et son contenu potentiel est le suivant (i) les résultats en tCO<sub>2</sub>/an tel que rapporté dans le rapport technique, (ii) le niveau de référence d'émission et/ou le niveau de référence forestier et un lien avec le rapport de l'équipe d'évaluation technique, (iii) un résumé de l'information sur comment les sauvegardes sont promues et respectées, (iv) un lien informatique vers la stratégie nationale ou plan d'action du pays REDD+ tel que décrit dans la décision 1/CP.16, paragraphe 71(a), (v) des informations sur le système national de surveillance des forêts fournies dans l'annexe technique du Biannual

Update Report (décision 14/CP.19), (vi) des informations sur la quantité de résultats pour laquelle des paiements ont été reçus et sur l'entité qui a payé.

## II. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS DU CAHIER DE CHARGES

### II.1 Objectif

L'objectif de ce prototype de cahier de charges consiste à mettre à la disposition des autorités nationales REDD+ un document de référence présentant les principales contraintes et décrivant les fonctionnalités ainsi que l'ensemble des données pouvant figurer dans un registre national REDD+. Il s'attèle à proposer des guidelines par le biais des modèles conceptuels devant permettre à une équipe de développeurs d'applications informatiques de finaliser la spécification du registre national REDD+ puis traduire en langage interprétable par un ordinateur afin de rendre disponible cette plateforme fédérative des échanges entre autorités nationales REDD+ et promoteurs de projets REDD+.

### II.2 Résultats attendus

Les résultats attendus du cahier de charges fonctionnelles et techniques sont (i) des tableaux présentant par procédure les étapes et les sous étapes (opérations), (ii) des diagrammes et modèles décrivant la dynamique des opérations à considérer pour la procédure d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+, (iii) des modèles normalisés des données ou des groupes de données, etc.

## III. PRINCIPES DIRECTEURS DU REGISTRE NATIONAL REDD+

### III.1 Principe 1 : Un outil à base documentaire relié aux activités REDD+ sur le terrain

L'analyse des besoins met en évidence la nécessité pour les CN-REDD de disposer des bases de données des activités REDD+ réalisées sur le terrain. Une telle chaîne démarrerait au niveau de l'inscription des porteurs et de leurs partenaires mais aussi prendrait en compte les fiches PIN et les PDD des projets ainsi que d'autres éléments relatifs à l'approbation, la validation et le contrôle des projets REDD+. Les étapes les plus déterminantes sont matérialisées dans le système par des documents scannés à joindre traduisant le besoin de transparence et de consultation des différentes parties prenantes.

### III.2 Principe 2 : Un instrument qui répond au besoin de centraliser et d'informer sur les financements drainés par la REDD+

Plusieurs projets et initiatives REDD+ ont pu obtenir des financements sans l'intermédiaire de l'Etat. La procédure d'enregistrement des projets REDD+ ou dans un sens plus large la procédure des projets pilotes REDD+ est un bon moyen de collecte des informations financières des projets REDD+. *Un bémol important à apposer sur ce principe c'est que les promoteurs de projets rendront difficilement public les informations sur leurs financements s'ils n'ont pas le sentiment qu'une certaine confidentialité entourera ces données.* Par contre, ces données pourraient être plus facilement collectées via le bailleur ou le fond qui finance le projet ou l'initiative REDD+.

### ***III.3 Principe 3 : Une procédure qui commence par l'inscription du projet et de ses partenaires***

Le concept relativement récent de la REDD+ et des CN-REDD impose forcément le besoin d'identification des acteurs (afin de répondre à la question du qui ?) et des projets (pour répondre à la question du quoi ?). La prise en compte de ce principe par le système d'enregistrement des projets pilote ou le système d'information sur la REDD+ contribuerait à doter la CN-REDD d'une base de données d'acteurs, de projets et d'initiatives REDD+. La mise à jour d'une telle base de données constitue en elle seule une base pour le suivi des projets pilotes et de leurs partenaires. Ce principe permet également de vérifier le statut légal des partenaires ainsi que l'origine des fonds.

### ***III.4 Principe 4 : Une réponse au besoin de transparence, de fiabilité et de célérité traduite par une mise en ligne de la procédure d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+***

Les promoteurs de projets REDD+ sont les véritables « artisans » des activités visant à réduire des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation, à réduire des émissions de gaz à effet de serre liées à la dégradation forestière, à conserver des stocks de carbone forestier, à gérer durablement des stocks de carbone forestier, et à accroître des stocks de carbone forestier. A ce titre, la transparence est de mise pour les promoteurs s'engageant dans des activités de cette nature. Les quatre principales étapes à franchir sont l'inscription, l'approbation, la validation et les contrôles. L'ensemble de ces étapes s'exécutent par le biais des rôles savamment répartis entre le promoteur de projet, la CN-REDD et éventuellement une entité qui aura la charge de l'encaissement des frais d'enregistrement lorsqu'ils existent. Ces étapes déterminent également la dynamique des opérations entre ces différents acteurs.

Ce principe permet également d'identifier les standards et les méthodologies envisagées et utilisés par les projets REDD+. Au-delà, il fournit des données de prédiction des projets REDD+ en termes (i) de réduction des émissions liées à la déforestation ou à la dégradation et (ii) de maintien ou d'accroissement des stocks de carbone forestier. Il permet également d'encoder dans une base de données unique les données de validation et de contrôle des performances des projets REDD+ par des entités externes.

### ***III.5 Principe 5 : Un instrument simple avec une alternative manuelle pour parer au faible taux de pénétration d'Internet dans certains pays et aux éventuels problèmes d'énergie électrique***

La simplicité du système automatisé basé sur Internet doit résider dans une conception qui se rattache aux étapes évoquées au principe 4 : inscription, approbation, validation et contrôle. La simplicité sera aussi assurée par une application informatique facile à utiliser, donc avec des menus programmés pour toutes les fonctionnalités rattachées aux quatre étapes sus évoquées.

Afin de pallier au faible taux de pénétration d'internet de certains pays, un formulaire pré-formaté d'encodage des données en fonction des étapes doit également être envisagé pour éviter la dépendance à internet. Ceci évitera de réduire les périodes d'opération des différents acteurs sur le système.

### ***III.6 Principe 6 : Une fonction de traçabilité active qui tient une main courante des interventions REDD+ et informe de manière progressive les acteurs pré-identifiés sur le niveau d'avancement de la procédure***

La chaîne d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+ s'articule autour de plusieurs acteurs qui méritent chacun d'être informé de manière progressive. Le porteur de projet qui mérite par exemple d'être informé aussitôt sa demande de recevabilité acceptée ou rejeté. Il en sera de même de sa demande d'approbation ou de la validation de ses performances. La version automatisée de la procédure des projets pilote mérite d'être équipée d'un « agent programmé » capable de délivrer des messages en s'appuyant sur une base de référence régissant les destinataires desdits messages à divers niveaux de la procédure. D'où la nécessité de garder la trace des messages délivrés à l'endroit d'une demande d'un promoteur de projet.

La notion de ***traçabilité active fait intervenir la notion de temps qui doit permettre de ne pas avoir*** des étapes ou des sous-étapes ***qui durent indéfiniment (à cause d'un acteur qui n'agit pas dans le système) au risque de créer des pesanteurs à la procédure.*** Les sous étapes et les étapes doivent disposer des délais officiellement prescrits par la procédure, avec des mesures pour faire avancer automatiquement la procédure.

### ***III.7 Principe 7 : Une procédure déclarative et responsabilisante***

Le système offre la possibilité au promoteur de projet d'introduire par ses propres soins les données de son projet dans le système, ce qui le rend responsable des données qu'il publie. Au-delà, de l'initialisation de la procédure qui est faite par le promoteur de projet REDD+, il y aura plusieurs autres étapes de procédures pour lesquelles l'intervention du promoteur de projet REDD+ sera requise afin de faire avancer la procédure.

### ***III.8 Principe 8 : Une structure de données unique pour la collecte au sein d'une base de données relationnelles accessible par tous les acteurs***

Ce principe permet d'uniformiser la collecte des données des projets REDD+ et facilitent leur analyse. Au-delà, les initiatives de projets REDD+ méritent également de disposer d'une structure de collecte des données particulière, avec des rubriques de données échappant aux contraintes propres aux projets REDD+.

### ***III.9 Principe 9 : Un système doté de plusieurs aspects relatifs à l'information géographique***

Chaque projet REDD+ est assis sur ***un territoire*** sur lequel le porteur de projet et ses partenaires entendent intervenir pour modifier les dynamiques de déforestation et/ou de dégradation forestière et/ou augmenter les stocks de carbone forestier. Il ne se réduit pas aux espaces boisés éligibles à l'octroi de crédit carbone mais doit permettre la mise en place d'activités alternatives sur les zones non boisées.

Les zones d'octroi de crédits carbone sont **des surfaces éligibles à la valorisation carbone REDD+**. Elle correspond à toutes les surfaces boisées qui se trouvent dans le périmètre du projet et qui sont soumises à un risque de déforestation ou de dégradation dont la démonstration peut être faite. Elles seront généralement distinguées en strates en fonction du

type et de la condition de la forêt, mais toutes devront répondre à la définition CCNUCC de la forêt et à la définition nationale de la forêt. Ce sont sur ces zones que l'on tentera de réduire la déforestation et la dégradation ou que l'on tentera d'augmenter les stocks de carbone.

La superficie de la zone de fuite dépendra de la stratégie d'intervention et de la méthodologie utilisée et devra être validée par un auditeur externe selon un standard carbone nationalement et internationalement reconnu. La zone de fuite correspond donc à la zone géographique dans laquelle les agents et causes de la déforestation et de la dégradation peuvent se déplacer suite à la mise en œuvre du projet.

La zone de référence est la zone témoin sur laquelle le porteur de projet et ses partenaires vont se baser pour établir ou actualiser le(s) niveau(x) de référence du projet. La zone de référence englobe à la fois le périmètre de projet et la zone de fuite avant que le projet n'ait commencé, mais les exclue une fois qu'il a débuté. La superficie de la zone de référence dépendra de la méthodologie utilisée et devra être validée par un auditeur externe selon un standard carbone nationalement et internationalement reconnu.

***Le périmètre du projet, la zone d'octroi des crédits, la zone de fuite et la zone de référence sont dignes d'intérêt pour une autorité nationale de coordination et constituent des zones qui donnent au système national d'information sur la REDD+ plusieurs dimensions géographiques.*** Plusieurs analyses spatiales s'effectueront sur les cartes des zones sus évoquées en combinaison d'autres cartes. Ces analyses pourront se faire directement à l'intérieur du système automatisé ou en dehors via d'autres logiciels.

### ***III.10 Principe 10 : Un système à maintenir soit via des frais d'enregistrement et d'homologation des projets, le budget des CN-REDD ou toute autre source.***

Au regard des neuf principes sus évoqués, la mise en place d'un système national d'information sur la REDD+ nécessite d'un investissement minimal pour la conception et le développement informatique du système sans compter les coûts relatifs à la formation, au déploiement et à sa maintenance. Il se pose donc la question du qui paye ?

Il reviendra donc à chaque CN-REDD de s'organiser afin de prendre des dispositions nécessaires au développement, à la mise en service du système et à sa maintenance.



## IV. EXIGENCES DU FCPF EN MATIERE DE GESTION DES DONNES

Le cadre méthodologique du FCPF dispose des exigences ci-après en matière de gestion des données de la REDD+

**Critère 37** : En fonction des besoins et de la situation du pays, le Programme de réduction d'émissions travaille avec le pays hôte pour définir un dispositif approprié destiné à éviter une multiplication des revendications sur les droits aux Réductions d'émissions et aux Absorptions.

**Indicateur 37.1** : En fonction de ses besoins et de sa situation, le pays hôte du Programme de réduction d'émissions décide d'établir **son propre système de gestion des données sur les programmes et projets REDD+ ou, au contraire, d'avoir recours à un système centralisé administré par un tiers pour son compte**. Dans un cas comme dans l'autre — système centralisé géré par un tiers ou système national — les indicateurs suivants s'appliquent :

**Indicateur 37.2** : Les systèmes nationaux de gestion des données des programmes et projets REDD+ et les systèmes centralisés gérés par des tiers aux mêmes fins communiquent les caractéristiques fondamentales des programmes de réduction d'émissions, notamment :

- (a) l'entité qui détient les droits sur les Réductions d'émissions et les Absorptions obtenues;
- (b) les limites géographiques du Programme ou projet de réduction d'émissions ;
- (c) l'ampleur des Activités REDD+ et des Réservoirs de carbone ; et,
- (d) le Niveau de référence utilisé.

Les programmes de réduction d'émissions du Fonds carbone doivent notifier leurs activités et les estimations de Réductions d'émissions et d'Absorptions de manière conforme aux critères et indicateurs pertinents du Cadre méthodologique du Fonds carbone du FCPF.

**Indicateur 37.3** : Les informations figurant dans le système national ou centralisé de gestion des données des projets et programmes REDD+ sont librement

accessibles sur l'Internet dans la langue officielle du pays hôte (d'autres moyens pourront être envisagés en fonction des besoins).

**Indicateur 37.4** : Des procédures administratives sont définies en vue de l'exploitation du système national ou centralisé de gestion des données des projets et programmes REDD+; un audit des opérations est périodiquement réalisé par un tiers indépendant, comme convenu avec le Fonds carbone.

**Critère 38** : En fonction de ses besoins et de sa situation, le pays hôte du Programme de réduction d'émissions prend des dispositions appropriées pour s'assurer que les Réductions d'émissions ou Absorptions résultants des Activités REDD+ du Programme ne soient pas déclarées à plusieurs reprises et qu'une fois vendues ou transférées au Fonds carbone, elles ne puissent être utilisées par une quelconque autre entité aux fins de vente, de relations publiques, de mise en conformité ou à toute autre fin.

**Indicateur 38.1** : En fonction de ses besoins et de sa situation, le pays hôte du Programme de réduction d'émissions décide d'établir son propre registre national des transactions relatives aux Réductions d'émissions et Absorptions ou, au contraire, d'avoir recours à un registre centralisé administré par un tiers pour son compte.

**Indicateur 38.2** : Le registre national ou centralisé des transactions relatives aux Réductions d'émissions et absorptions notifie les Réductions d'émissions et les absorptions au Fonds carbone au moyen des définitions et méthodes de comptabilisation du Cadre méthodologique décrites précédemment.



## V. GESTION DES DONNEES REDD+ SOUS LA CCNUCC

### V.1 *Registres développés sous la CCNUCC*

#### V.1.1 *Registre NAMA*

A Cancun (COP 16), il a été décidé d'établir un registre pour enregistrer les "Nationally Appropriate Mitigation Actions" (NAMA) qui cherchent à obtenir des appuis internationaux pour faciliter leur financement, ainsi que le transfert technologique et le renforcement des capacités associé à ces actions. De plus, il a été décidé d'établir une section séparée de ce registre pour reconnaître les NAMAs entrepris unilatéralement par les pays en voie de développement. Ces registres sont basés sur des formulaires à remplir par les pays en voie de développement sur le site web de la CCNUCC. Au stade actuel, ce registre ne contient pas des données pour les pays africains.

#### V.1.2 *Registre MDP*

Le mécanisme de développement propre (MDP) est un mécanisme économique de la finance du carbone qui fut élaboré dans le cadre du protocole de Kyoto. Le but premier de ce mécanisme est de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial puisque l'augmentation des gaz à effet de serre est mondiale, en augmentation constante depuis la révolution industrielle, et en accélération avec l'internationalisation des échanges économiques. Un registre international synchronisant les registres des Etats et le registre du MDP a été mis sur pied dans ce cadre. Le journal international des transactions (ITL) est l'outil comptable permettant de vérifier la conformité aux règles instaurées par le Protocole de Kyoto. Le but premier de ce mécanisme est de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Les pays africains en général et en particulier ceux du Bassin du Congo peinent à exploiter de manière optimale cet outil.

### V.2 *Hub Information de la CCNUCC*

#### V.2.1 *Ce que prévoit le Hub Information*

La COP, dans sa décision 9/CP.19, a décidé de mettre en place un information hub sur la plateforme REDD du site web de la CCNUCC comme moyen de publier l'information sur les résultats des activités REDD+ et des paiements basés sur les résultats associés. Le but de "l'information hub" est d'accroître la transparence sur l'information relative aux actions REDD et paiements basés sur les résultats de REDD+ ainsi que les éléments clés associés à l'implémentation des activités.

Dans la même décision la COP prévoit aussi que "information hub" devrait contenir les détails suivants:

1. Les résultats en tCO<sub>2</sub>/an tel que rapporté dans le rapport technique;
2. Le niveau de référence d'émission et/ou le niveau de référence forestier et un lien avec le rapport de l'équipe d'évaluation technique;
3. Un résumé de l'information sur comment les sauvegardes sont promues et respectées;
4. Un lien informatique vers la stratégie nationale ou plan d'action du pays REDD+ tel que décrit dans la décision 1/CP.16, paragraphe 71(a);
5. Information sur le système national de surveillance des forêts tel que fournies dans l'annexe technique du Biannual Update Report (décision 14/CP.19);

6. Information sur la quantité de résultats pour laquelle des paiements ont été reçus et sur l'entité qui a payé.
7. L'information sur les paiements basés sur les résultats doit être publiée sur le information hub en concertation avec le pays REDD+ concerné.

### ***V.2.2 Quelle est l'opportunité de développer un registre national REDD+ malgré le hub information de la CCNUCC***

La majeure partie des pays du Bassin du Congo perçoivent la REDD+ comme un outil de développement pour lequel un suivi/évaluation des actions s'y rapportant s'impose. La durée de vie des projets REDD+ pouvant aller jusqu'à 99 ans pour certains types de projets, le besoin en planification des actions de développement et la nécessité de maintenir le même niveau d'information indépendamment des personnels ayant à charge du suivi de la REDD+ au niveau national constituent les principaux leviers justifiant l'opportunité de disposer d'un registre national malgré le développement en cours de l'information Hub de la CCNUCC.

Plusieurs pays hôte du FCPF ont pour engagement par le truchement du cadre méthodologique du programme de mettre sur pied un système de gestion des données sur les programmes et projets REDD+ ou, au contraire, d'avoir recours à un système centralisé administré par un tiers pour son compte.

## **VI. Définition et typologie des projets REDD+**

### ***VI.1 Qu'est-ce qu'un projet REDD+***

Un projet REDD+ est un ensemble d'activités visant à modifier les dynamiques de déforestation et/ou de dégradation forestière et/ou augmenter les stocks de carbone forestier, à l'intérieur d'une zone géographiquement délimitée, afin de réduire les émissions et/ou augmenter les absorptions de gaz à effet de serre liées à ces dynamiques, dans le but de valoriser ces réductions d'émissions/absorptions dans un mécanisme de compensations basées sur le résultat (fonds ou marché carbone).

### ***VI.2 Qu'est-ce qu'une initiative REDD+***

Une initiative REDD+ est une initiative ayant un impact direct ou indirect à court ou moyen terme sur les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et la dégradation forestière, la gestion durable et l'accroissement des stocks de carbone forestier et désirant s'insérer dans la stratégie nationale REDD+.

## **VII. REGISTRE NATIONAL, SYSTEMES D'INFORMATION ET PROCESSUS REDD+**

### ***VII.1 Registres nationaux et Systèmes d'information pour la REDD+***

Un registre national REDD+ est une infrastructure électronique conçue pour gérer de manière transparente, fiable et efficiente les données de la REDD+. C'est aussi un répertoire public destiné à recevoir l'information liée à la procédure d'homologation des projets REDD+ dont on désire garder la trace afin d'en attester l'exactitude. Dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre de leur stratégie nationale REDD+, certains pays optent pour le développement d'un registre national REDD+ ou d'un système d'information national REDD+ pour d'une

part (i) communiquer, mobiliser, et convaincre afin d'accéder aux paiements basés sur les résultats en répondant aux exigences de la CCNUCC et d'autre part (ii) collecter et traiter les données d'identification et de suivi/évaluation dans le but de produire une information de qualité et en quantité suffisante d'ordre général, technique, financière, et statistique susceptible d'alimenter les processus de décision et la fonction de pilotage.

Un système national d'information sur la REDD+ est un ensemble de procédures de travail exploitant des ressources matérielles et le registre national REDD+ pour traiter et stocker les données relatives à l'inscription, l'approbation, la validation et le contrôle des projets dans le but de produire une information utile pour le pilotage de la REDD+ mais aussi destinée à un public en général diversifié.

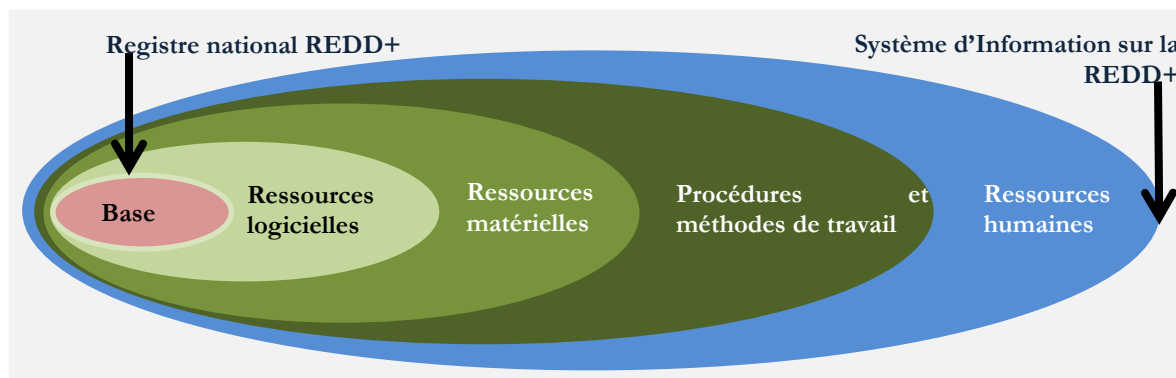


Figure 1 : Rapport entre registre national REDD+ et Système d'information de la REDD+

### VII.1.1 Place des procédures dans le développement des registres nationaux REDD+

La mise en place d'un Système d'Information de la REDD+ et d'un registre national REDD+ requiert l'élaboration des procédures et un ajustement des méthodes de travail. Les procédures REDD+ permettent de régir la relation entre l'autorité nationale REDD+ et les différents acteurs. Ces procédures permettent de développer le registre national REDD+ qui dans sa mise en œuvre va provoquer un changement des méthodes de travail des différents acteurs dans leurs échanges avec les autorités nationales de coordination.

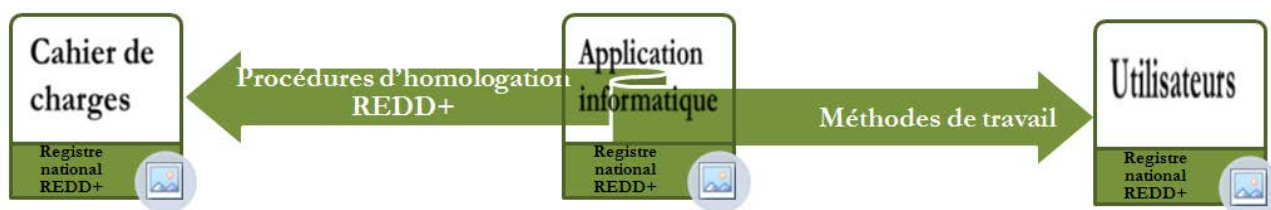


Figure 2 : Procédures d'homologation et méthodes de travail pour le registre national REDD+

### VII.1.2 Caractéristiques d'un registre national REDD+

La **transparence** attribué au registre national REDD+ traduit le fait qu'il devra être accessible aux parties prenantes et consultable en temps réel si possible mais aussi structurée pour ne rendre visible que ce qui est validé conformément à des procédures à élaborer.

La **fiabilité** d'un registre national REDD+ signifie que les données doivent être crédibles, vérifiables, vérifiées, sécurisées, traitées et validées suivant un processus consensuel maîtrisé,...

L'**efficience** est une caractéristique qui permet d'éviter des pertes de temps, d'être moins exigeant en termes de ressources, afin de conférer au registre national REDD+ plus de qualité, de rapidité et de souplesse.

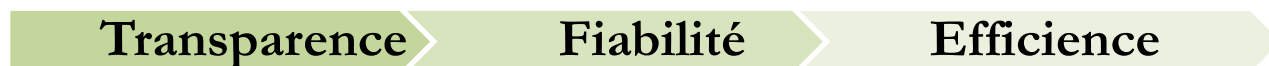


Figure 3 : Caractéristiques d'un registre national REDD+

### *VII.2 Registres nationaux et processus REDD+*

Le développement du processus REDD+ reste d'actualité au niveau international et national. Le développement des registres nationaux REDD+ se fait en parallèle par les pays en phase de préparation, d'investissement ou de paiement de la REDD+. Dans la majeure partie des pays impliqués au projet le développement des registres nationaux REDD+ a démarré en phase de préparation de la REDD+.

## VII.1 Périmètre d'un registre national REDD+

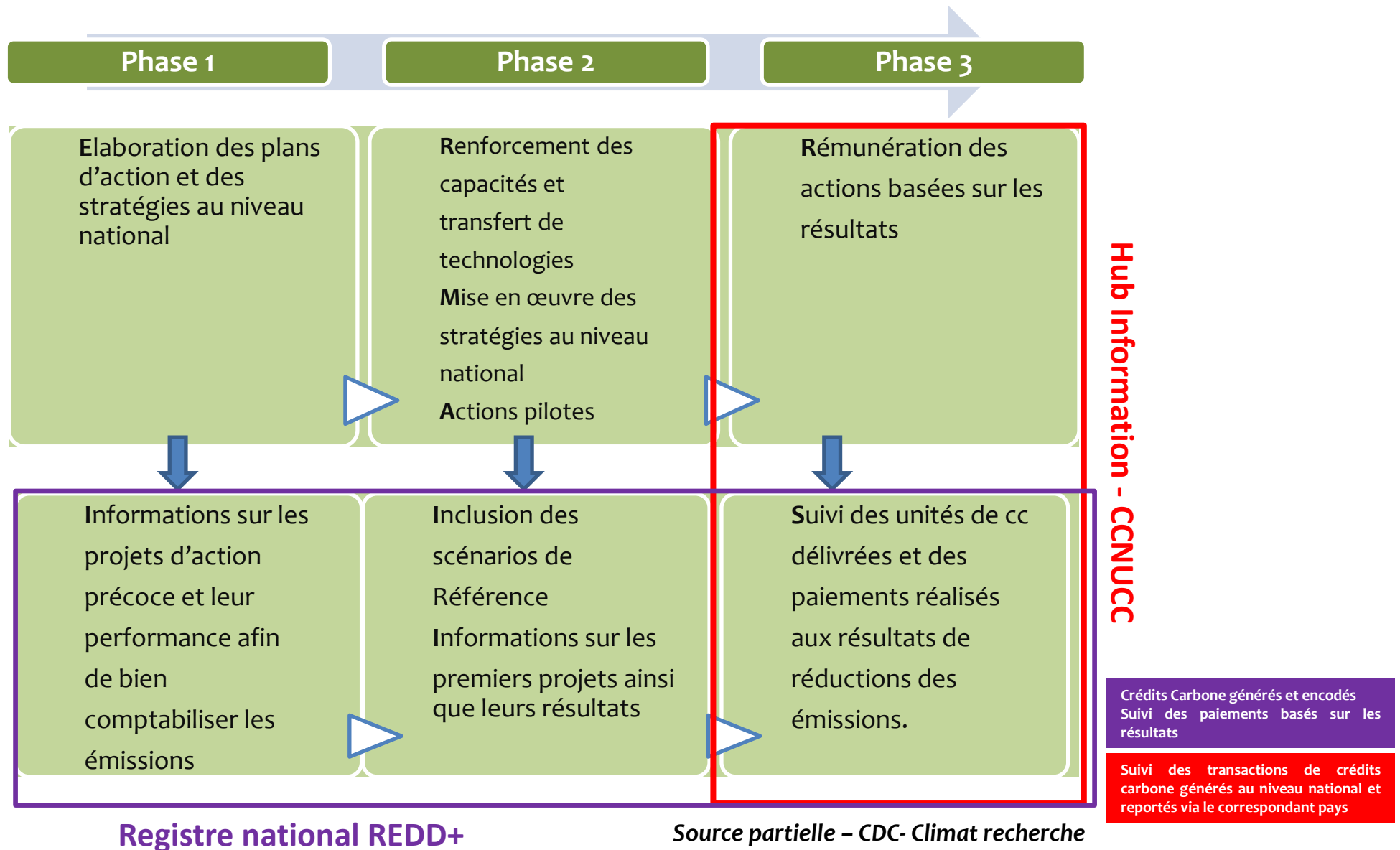


Figure 4 : Phases du processus REDD+ avec emphase sur la mise en place du registre national REDD+

## VIII. PROCEDURES D'HOMOLOGATION OU D'ENREGISTREMENT DES PROJETS REDD+

La procédure d'homologation ou d'enregistrement se compose de l'ensemble des tâches à exécuter pour homologuer un projet REDD+. Elle consiste en quatre (4) grandes étapes composées à leur tour de sous étapes permettant à l'État d'effectuer un contrôle de conformité, d'approuver, de valider et de contrôler un projet REDD+.

Les procédures d'homologation des projets REDD+ permet de régir l'activité REDD+ à l'échelle d'un pays en rendant cohérente, concrète et transparente la relation entre l'autorité nationale REDD+ et les promoteurs de projets.

Un manuel de procédures REDD+ (MP) dispose de plusieurs fonctions à usages multiples déclinés ci-après

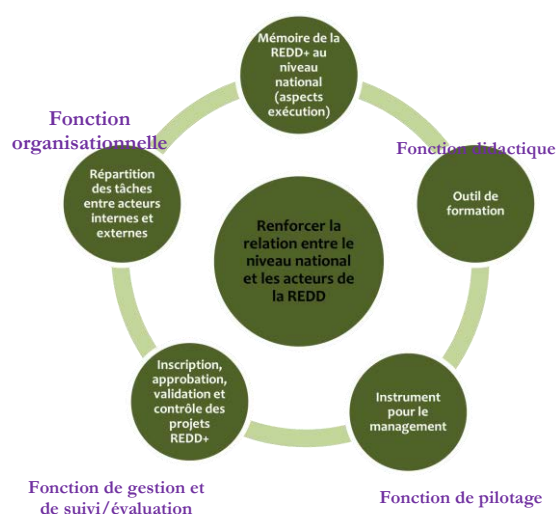


Figure 5 : Rôles du manuel de procédures (MP) REDD+

Figure 6 : Fonctions du MP REDD+

### VIII.1 L'inscription du porteur, de son projet et de ses partenaires

Elle se traduit par deux sous étapes notamment le contrôle d'honorabilité du porteur de projet REDD+ et de ses partenaires, devant aboutir à leur accréditation par le pays et l'analyse de la recevabilité du projet REDD+.

### VIII.2 L'approbation

L'approbation d'un projet REDD+ signifie de requérir l'avis de l'autorité nationale REDD+ formulé à partir de l'analyse de la description détaillée du projet et sujette à un délai au-delà duquel le promoteur de projet devrait pouvoir avancer. Cet avis prendra aussi en compte des options stratégiques de la stratégie nationale, des données cartographiques de la zone (zone de référence, zone d'octroi des crédits, zone de fuite), ...

Dans une seconde sous étape, cette étape requiert l'engagement du porteur de projet REDD+ à valoriser des services environnementaux associés à la REDD+.

### VIII.3 La validation

La validation du projet REDD+ se fait via par un standard carbone et un standard social et environnemental nationalement et internationalement reconnu (obligatoire dans un délai de 4 ans suivant l'homologation)



#### *VIII.4 Le contrôle*

Le contrôle vise à s'assurer du respect par le porteur du projet de ses obligations de notification (reporting) tout au long de la durée du projet REDD+.

### **IX. ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE MISE EN PLACE DES SIREDD**

#### *IX.1 Contraintes et leçons apprises du cas RDC*

Les contraintes soulevées dans cette partie, sans être exhaustives, permettent de mettre en évidence les difficultés auxquelles ont fait face les coordinations nationales REDD+ dans l'effort de mise en place des registres nationaux REDD+ ou dans une certaine mesure des simples bases de données des projets REDD+. Elles s'attaquent au processus de développement, à la qualité des données, aux ressources, etc.

##### *IX.1.1 Sur le processus de développement et de « recette » du registre*

Le développement des registres nationaux REDD+ dans la majorité des pays a été fait par des « thématiciens » sans élaboration d'un cahier de charges informatique au sens strict du terme et cela est probablement dû au fait que la REDD+ elle-même soit encore un chantier en cours de construction. Il s'agit donc dans la plupart des cas d'un outil construit de manière discontinue avec des périodes de latence, sans document unique validé par les parties et traduisant une conception informatique de la vision qu'avaient les différentes parties prenantes de **l'intégration des processus métiers** développés et à prendre en compte par le registre national REDD+. Le seul véritable document de référence existant notamment en RDC pays le plus avancé est le manuel de procédures de notification et d'homologation des projets REDD et de ses annexes.

L'approche généralement adoptée est de rédiger un cahier de charges fonctionnelles ou un dossier de spécifications fonctionnelles intégrées et validé base du travail informatique. Une telle approche supportée par des mises à jour progressives du cahier de charges afin de prendre en compte les nouvelles spécificités facilite en général le travail des développeurs informatiques et évite de coûteux retours en arrière.

##### *IX.1.2 Sur la complétude des données (prise en compte des données « métiers » et spécifiques à la REDD+)*

La complétude des données permet de s'assurer que la structure des données est conforme aux différents processus métiers. L'évaluation de cet aspect du registre et notamment dans le cas de la RDC révèle un encodage des données des projets au fur et à mesure que s'exécutent les différentes étapes d'homologation. Le test a révélé qu'il est utile de réajuster dans le registre la façon de prendre en compte l'alignement des projets sur la stratégie nationale REDD en rendant plus souple l'attachement des rubriques d'activités aux différentes rubriques proposées pour les six piliers de la stratégie nationale REDD+.

##### *IX.1.3 Sur la pertinence des informations attendues du système (Partie visualisation)*

Il est apparu la difficulté à spécifier dans ce chantier mouvant de la REDD+ les données et informations attendues d'un registre national REDD+. Les actions suivantes sont proposées notamment : (i) identifier les cibles des différentes informations, (ii) définir les axes pour les

analyses spécifiques et transversales, (iii) lister par axe d'analyse les informations à visualiser, (iv) inventorier les rubriques devant figurer sur chaque rapport, (v) mettre en place une hiérarchie d'accès à ces informations (publique/privé), (vi) produire un prototype par rapport, (vii) transférer les prototypes aux développeurs pour implémentation dans l'application.

#### ***IX.1.4 Sur la clarté des processus supportés par un registre REDD+***

L'effort de définition du périmètre d'un registre national REDD+ impose une maîtrise des données et informations à manipuler mais surtout le processus de traitement des différentes données. La difficulté majeure résidant dans la capacité à disposer d'un outil dans lequel les étapes soient présentées de manière logique, chronologique et cohérente afin de faciliter le travail des développeurs informatiques dans le but d'éviter de coûteux « retours en arrière ».

#### ***IX.1.5 Sur l'identification et la spécification des rôles (profils utilisateurs)***

La chronologie des étapes à l'intérieur du registre se fait autour des utilisateurs et de manière plus conceptuelle l'on pourrait dire que cela se fait autour des rôles (groupes d'utilisateur). Il est apparu notamment dans le registre national REDD+ de la RDC que cet aspect était bien supporté et pris en compte même s'il restait à parfaire

#### ***IX.1.6 Sur la documentation du registre REDD+ (avant, pendant et après le développement) et la formation du personnel***

Aucune des six coordinations nationales REDD+ ne dispose à ce jour d'une documentation technique, d'un cahier de charges ou d'un document permettant d'exploiter le registre pour les pays qui en disposent.

#### ***IX.1.7 Sur le niveau de prise en compte des aspects SIG***

Les procédures existantes au sein des CN-REDD n'explicitent pas clairement les étapes à suivre pour insérer les cartes et ne fournissent pas plus d'informations sur les formats requis et les contrôles à effectuer à l'insertion des différentes cartes (double comptabilisation de zones, chevauchement, superpositions, ...).

#### ***IX.1.8 Sur la prise en compte par l'application informatique des initiatives REDD+***

Les initiatives REDD+ ne sont pas supportées par l'application informatique et pourtant prises en compte par le manuel de procédures REDD+ comme étant des initiatives de nature habilitante ou sectorielle ayant un impact direct ou indirect à court ou moyen terme sur les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et la dégradation forestière, la conservation, la gestion durable et l'accroissement des stocks de carbone forestier et désirant s'insérer dans la stratégie nationale REDD+.



## IX.2 Situation à l'échelle des pays

### IX.2.1 CAS DE LA RDC

Tableau 1 : Etat des lieux registre national REDD+ de la RDC

État des lieux et situation de référence	Contribution de la CAPREDD+	Activités au niveau du pays
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au lancement des activités de la cellule d'appui aux projets REDD+ de la COMIFAC, le registre national REDD+ de la RDC était déclaré fonctionnel mais pas opérationnel</li> <li>- Un arrêté consacrant les procédures de notification et d'homologation des projets REDD+ existe y compris un manuel de procédures et plusieurs autres documents annexes (L'engagement au respect des clauses de sauvegarde sociale et environnementale, Les frais administratifs et les modalités contractuelles pour la valorisation des services environnementaux associés aux projets ainsi que les standards reconnus par le pays)</li> <li>- Un régulateur (Banque) chargé de la gestion des frais administratifs a été sélectionné mais n'a pas encore pris service</li> <li>- Plus de ressources humaines spécifiquement dédiée à au registre national REDD+ à la CN-REDD. Les contrats des experts dédiés étant arrivés à terme.</li> <li>- Les aspects socio-environnementaux et les aspects relevant des transactions, validations   vérification restent à intégrer dans le registre de projets REDD+</li> <li>- Des tests unitaires ont été effectués mais il reste à faire un test grandeur nature avec simulation des cas d'utilisation dans un contexte réel.</li> <li>- Moyennant quelques blocages mineurs, il est possible d'exécuter toutes les étapes relatives à la procédure l'homologation des projets REDD+</li> <li>- L'application informatique du registre national REDD+ de la RDC disponible en version d'évaluation n'est pas documentée et ne permet d'éditer les rapports, ne se connecte pas à des comptes de messagerie électronique pour y déposer progressivement des messages lorsque le projet franchi des étapes</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>Au cours de l'atelier de lancement des activités de la CAPREDD+ en RDC en Décembre 2013, une première consultation du pays est faite sur la question</p> <p>En Juin 2014 un atelier organisé conjointement par la CN-REDD et la CAPREDD de la COMIFAC fait un test du registre national REDD+ et propose un plan de mise à niveau suite aux défaillances constatées</p> <p>En septembre 2014 en application du plan de mise à niveau proposé par la CAPREDD+ deux consultants sont recrutés sur base de TDR rédigés avec l'appui de la CAPREDD+ de la COMIFAC</p> <p>Octobre 2014 un premier rapport relatif à la conception générale du cahier de charges du registre national REDD+ est soumis à la CAPREDD+ pour avis et commentaires</p> <p>Octobre 2014, une première note technique relative au rapport préliminaire sur la conception générale du cahier de charges du registre national REDD+ est servie à la CN-REDD par la CAPREDD+</p> <p>Décembre 2014 un deuxième rapport relatif au cahier de charges du registre national REDD+ est soumis par la CN-REDD à la CAPREDD+ pour avis et commentaires</p> <p>Décembre 2014, une deuxième note technique de la CAPREDD+ relative au deuxième rapport sur le cahier de charges du registre national REDD+ est servie à la CN-REDD</p>	<p>Mise en place de la logistique pour l'organisation de l'atelier de test du registre national REDD+ en Juin 2014</p> <p>Deux consultants recrutés en septembre 2014 par le PNUD et mis en service</p> <p>Octobre 2014, un premier rapport sur la conception général du registre national REDD+ est soumis à l'appréciation des parties prenantes</p> <p>Décembre 2014, un deuxième rapport du cahier de charges registre national REDD+ est soumis à l'appréciation des parties prenantes</p> <p>Mars 2015 : Cahier de charges du registre national REDD+ finalisé</p> <p>Avril 2015 : TDR pour le recrutement d'une firme informatique finalisé</p> <p><b>Prochaine étape :</b> PREREDD prépare un schéma général fonctionnel, les procédures opérationnelles standard (SOP) et les spécifications techniques du registre national REDD+</p>

## IX.2.2 CAS DU CONGO

**Tableau 2 : Etat des lieux registre national REDD+ du Congo**

État des lieux et situation de référence	Contribution de la CAPREDD+	Activités au niveau du pays
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au cours de la réunion préparatoire de l'atelier de lancement du projet au Congo, la CN-REDD était très dubitative sur la nécessité de mettre en place un système d'homologation et de notification des projets REDD+, prétextant que le Congo n'ayant qu'un seul projet REDD+, ce serait un peu « mettre la charrue avant les bœufs ». A l'issue, de l'atelier et après la présentation sur les systèmes de notification et d'homologation des projets REDD+, la position a été révisée et la CN-REDD a alors inscrit cette activité dans le répertoire de ses attentes vis-à-vis de la cellule d'appui.</li> <li>- Au lancement des activités de la cellule d'appui aux projets REDD+ de la COMIFAC, il n'existe pas de procédures de notification et d'homologation des projets REDD+ au Congo.</li> <li>- La cellule travaillera donc de concert avec la CN-REDD du Congo pour proposer une feuille route permettant de spécifier les actions à conduire relative une version initiale des procédures d'homologation et de notification des projets REDD+.</li> <li>- Le projet SIFODD lancé le 1er juillet 2013 pour une durée de 4 ans, a pour objectif principal, la mise en place de la base de données centralisée des secteurs forestiers et du développement durable. Ce projet intègre tous les systèmes informatiques "métiers" de ces deux secteurs forestiers. Ce qui permettra de créer des synergies entre les données venant de différentes sources et éviter les redondances d'informations non liées. Les résultats attendus par cette base de données est d'élaborer un portail web qui fournira les informations sur : la surveillance satellitaire des forêts (cartographie de la déforestation et de la dégradation,...), la traçabilité du bois, l'inventaire forestier et de la biodiversité, l'inventaire carbone et le registre national REDD+, la simulation des changements climatiques, la gestion des concessions forestières, gestion des produits non ligneux, la transformation plus poussée du bois de la 1ère à 4e transformation.</li> <li>- Le projet SYFODD a en charge de concevoir et de développer le registre national REDD+</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>Au cours de l'atelier de lancement des activités de la CAPREDD+ au Congo en Décembre 2013, une première consultation du pays est faite sur la question</p> <p>En Septembre 2014, un atelier organisé conjointement par la CN-REDD et l'ONU-REDD donne l'occasion à la CN-REDD et la CAPREDD d'échanger sur le calibrage et les précautions à prendre pour développer un registre national REDD+</p>	<p>Organisation de l'atelier de préparation du Congo à la REDD+ avec une emphase sur le développement d'un registre national REDD+ en Septembre 2014</p> <p><b>Prochaine étape :</b> Présenter le prototype de cahier de charges du registre et si possible contribuer à la rédaction du manuel de procédures REDD+</p>

### IX.2.3 CAS DE LA RCA

Tableau 3 : Etat des lieux registre national REDD+ de la RCA

État des lieux et niveau de référence	Contribution de la CAPREDD+	Activités au niveau du pays
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au lancement des activités de la cellule d'appui aux projets REDD+ de la COMIFAC, la RCA dispose d'un arrêté fixant les modalités d'agrément des projets relatifs à la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, la conservation et l'augmentation des stocks de carbone en RCA</li> <li>- Il n'existe pas de registre national REDD+</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>Au cours de l'atelier de lancement des activités de la CAPREDD+ en RDC en avril – mai 2014, une première consultation du pays est faite sur la question</p> <p>En Novembre 2014, un atelier organisé par la CAPREDD de la COMIFAC a fait un état des lieux et analysé les contraintes éventuelles de mise en place d'un Système d'information REDD+ en RCA et proposé un plan de mise à niveau suite aux défaillances constatées</p>	<p>Un arrêté fixant les modalités d'agrément des projets relatifs à la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, la conservation et l'augmentation des stocks de carbone en RCA</p> <p>Un atelier a été organisé fin 2014 pour évaluer l'arrêté sus cité et expliquer en détail l'utilité du registre national REDD+</p> <p><b>Prochaine étape :</b> Présenter le prototype de cahier de charges du registre et rédiger le manuel de procédures REDD+</p>

### IX.2.4 CAS DU CAMEROUN

Tableau 4 : Etat des lieux registre national REDD+ du Cameroun

État des lieux et niveau de référence	Contribution de la CAPREDD+	Activités au niveau du pays
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au lancement des activités de la cellule d'appui aux projets REDD+ de la COMIFAC, la CN-REDD du Cameroun dispose d'un manuel de procédures et d'exécution en cours de validation. Ce manuel contient plusieurs procédures dont une procédure de soumission et les critères d'éligibilité des projets REDD+</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>Au cours de l'atelier de lancement des activités de la CAPREDD+ en RDC en Décembre 2013, une première consultation du pays est faite sur la question</p> <p>En septembre 2014 en application du plan de mise à niveau proposé par la CAPREDD+ deux consultants sont recrutés sur base de TDR rédigés avec l'appui de la CAPREDD+</p> <p>Décembre 2014, un rapport sur l'état des lieux et la proposition d'un plan détaillé de travail est rédigé et proposé à la CN-REDD RCA via la CGP</p>	<p><b>Prochaine étape :</b> Organiser un atelier pour expliquer en détail l'utilité d'un registre national REDD+ et dans quel contexte il s'inscrit.</p>

### IX.2.5 CAS DE LA GUINEE EQUATORIALE

Tableau 5 : Etat des lieux registre national REDD+ de la Guinée Equatoriale

État des lieux et niveau de référence	Contribution de la CAPREDD+	Activités au niveau du pays
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au lancement des activités de la cellule d'appui aux projets REDD+ de la COMIFAC, le registre national REDD+ de la RDC était déclaré fonctionnel mais pas opérationnel,</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>Au cours de l'atelier de lancement des activités de la CAPREDD+ pour le compte de la Guinée Équatoriale en Mai 2014, une première consultation du pays est faite sur la question</p>	<p><b>Prochaine étape :</b> Organiser un atelier pour expliquer en détail l'utilité d'un registre national REDD+ et dans quel contexte il s'inscrit.</p>

### IX.3 NIVEAUX DE DEVELOPPEMENT DES REGISTRES NATIONAUX REDD+

Tableau 6 : Etapes de développement des registres nationaux REDD+ versus pays

Étape	RDC	Congo	RCA	Cameroun	GEQ
Rédiger des procédures d'homologation des projets REDD+	Un manuel de procédures existe		Planifié en 2015 par la sous-composante 3a	Planifié en 2015 par la sous-composante 3a	Planifié en 2015 par la sous-composante 3a
Rédiger les TDR pour l'élaboration du cahier de charges fonctionnelles et techniques	Avec la contribution de la CAPREDD+				
Élaborer du cahier de charges fonctionnelles et techniques du registre national REDD+	Deux consultants recrutés par le PNUD en service Deux notes techniques de la CAPREDD+	Le projet SIFODD s'en occupe			
Valider le cahier de charges fonctionnelles et techniques	CAPREDD+ impliqué dans la finalisation du cahier de charges et fournissant les services d'appui à la maîtrise d'ouvrage (Schéma général fonctionnel, SOP et spécifications techniques)	Implication de la CAPREDD+ attendue	Prototype de cahier de charges élaboré par la CAPREDD+ Proposition de procédure REDD+ attendues	Prototype de cahier de charges élaboré la CAPREDD+ Proposition de procédure REDD+ attendues	Prototype de cahier de charges élaboré la CAPREDD+ Proposition de procédure REDD+ attendues
Élaborer les TDR de l'application informatique du registre national REDD+	Rédigé et validé				
Développer l'application informatique du registre national REDD+					
Valider l'application informatique du registre national REDD+					
Mettre en service du registre national REDD+					
1 Documenter l'exploitation du registre (guides et supports)					
2 Héberger le registre national REDD+					
3 Acquérir les ressources matérielles nécessaires (réseaux et serveurs informatiques, ...)					
4 Recruter et former le personnel					
5 Institutionnaliser le registre					
Lancer officiellement le registre national REDD+					
Vulgariser le registre national REDD+					
Faire la maintenance du registre national REDD+					

## X. ELEMENTS D'ARCHITECTURE D'UN REGISTRE NATIONAL REDD+

### X.1 Précautions pour la définition du périmètre

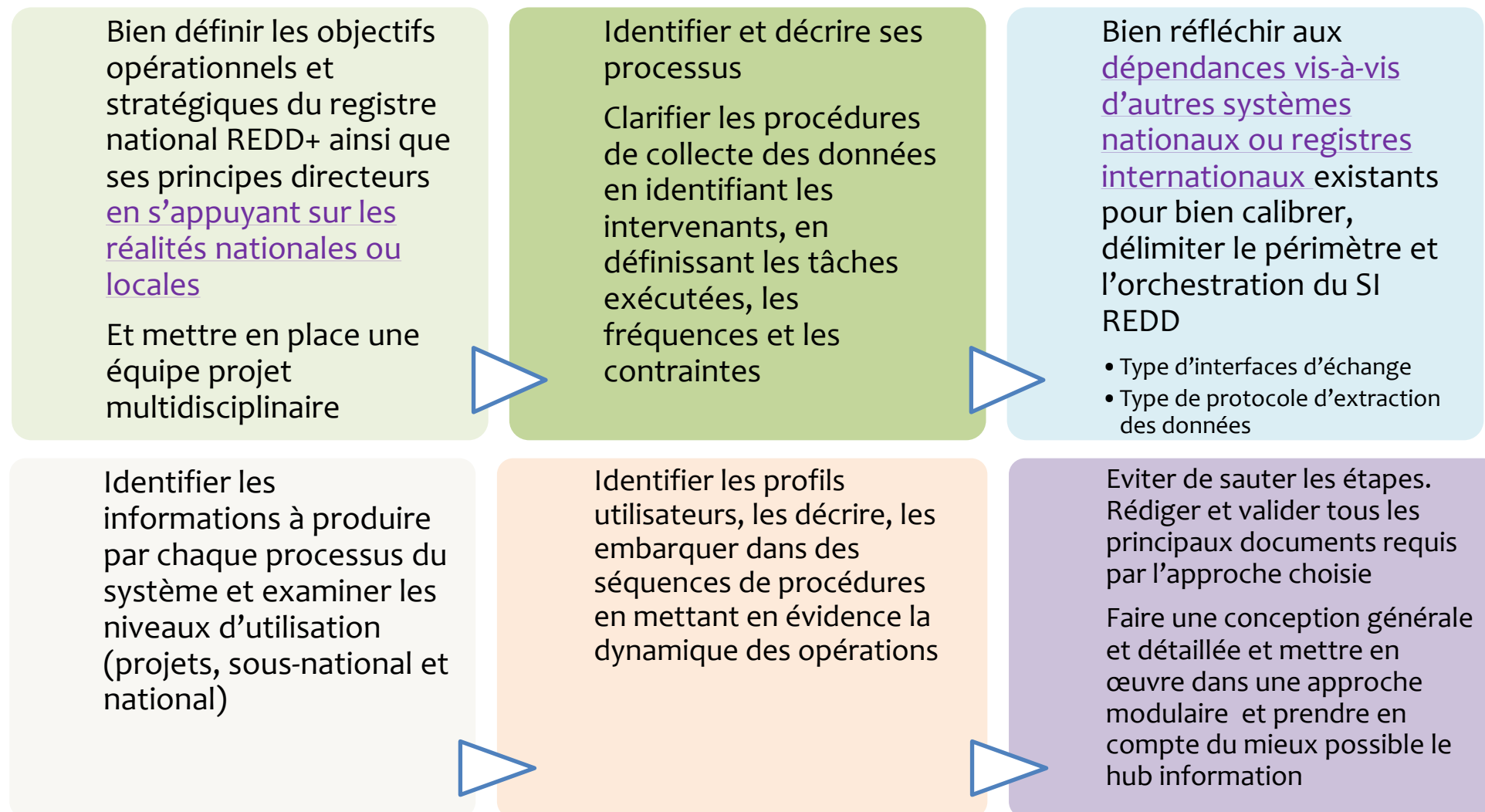


Figure 7 : Précautions pour la définition d'un registre national REDD+

## X.2 Périmètre des données et des fonctionnalités

Quelles données ?	Quelles sources ?	Quels systèmes ?
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Porteurs Partenaires</li> <li>2. Projets REDD</li> <li>3. Programmes REDD</li> <li>4. Initiatives REDD</li> <li>5. Financements</li> <li>6. Plaintes</li> <li>7. Standards</li> <li>8. Méthodologies</li> <li>9. Plans de travail</li> <li>10. Rapports d'évaluation</li> <li>11. Performances (résultats)</li> <li>12. Paiements</li> <li>13. Frais d'enregistrement</li> <li>14. Cartes des zones projets</li> <li>15. Carte des zones de fuite</li> <li>16. ...</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. CN-REDD</li> <li>2. Ministère en charge des forêts</li> <li>3. Ministère de l'environnement</li> <li>4. Ministère en charge de l'Admin. Territoriale</li> <li>5. Autres ministères</li> <li>6. Institut Géographique National</li> <li>7. Institut National de la statistique</li> <li>8. Direction Générale</li> <li>9. Direction des inventaires</li> <li>10. Projets nationaux</li> <li>11. ...</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Système national de surveillance des forêts</li> <li>2. Procédures institutionnelles pour le NR (Niveau de référence)</li> <li>3. Système d'Information sur les sauvegardes Socio-environnementales</li> <li>4. Registre internationaux (Hub information CCNUCC)</li> <li>5. Registre privés (VCS,...)</li> <li>6. ...</li> </ol>
Quelles contraintes ?	Quels acteurs ?	Quels rapports ?
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Notion de projet REDD à clarifier</li> <li>2. Existence de programme REDD</li> <li>3. Besoin de communiquer sur la RPP</li> <li>4. Procédures REDD existantes mais méconnues</li> <li>5. Absence de manuel de procédures REDD</li> <li>6. Accès limité à la propriété foncière</li> <li>7. Activités REDD superposées</li> <li>8. Pas de SIS et/ou de SNSF</li> <li>9. ...</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. CN-REDD (services centraux et décentralisés)</li> <li>2. Ministères pourvoyeurs de données</li> <li>3. Porteurs de projets/programme/initiative REDD</li> <li>4. Projets nationaux, régionaux et internationaux</li> <li>5. Bailleurs de fonds</li> <li>6. Entité désireuse d'information</li> <li>7. ...</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rapport trimestriel de suivi/évaluation des projets</li> <li>2. Rapport trimestriel des performances REDD</li> <li>3. Cartes des projets/activités superposées</li> <li>4. Rapport sur les financements</li> <li>5. Rapport des plaintes enregistrées et/ou résolues</li> <li>6. ...</li> </ol>

### Quelles tâches peut-on lui confier?

1. Encodage des données des projets, programmes, initiatives
2. Identification des acteurs REDD+
3. Prise en compte de la stratégie nationale REDD+
4. Gestion et suivi des financements
5. Traitement des données de suivi/évaluation des projets REDD+
6. Gestion et suivi des performances REDD+
7. Traitement des plaintes
8. Gestion des sauvegardes socio-environnementales
9. Partage des bénéfices
10. Suivi de l'utilisation des bénéfices financiers
11. ...

### Quelle Interface entre le registre national REDD (ReREDD) et le Hub Information de la CCNUC

1. Performances REDD
2. Paiements
3. ...

### Quels types de systèmes peut-on s'imaginer?

1. Client/serveur multi-utilisateurs
2. Accessible via Internet
3. Indépendant d'Internet
4. Accessible à distance
5. Equipé d'une base de données
6. Basé sur un manuel de procédures d'acceptation et d'homologation
7. Répartie entre plusieurs acteurs pour ce qui est de son utilisation
8. Disposant des niveaux de rupture et des contraintes obligatoires pour avancer
9. multi-utilisateurs
10. Accessible via Internet
11. Indépendant d'Internet
12. Accessible à distance
13. Equipé d'une base de données
14. Basé sur un manuel de procédures d'inscription et d'approbation des projets REDD+
15. Répartie entre plusieurs acteurs pour ce qui est de son utilisation
16. Disposant des niveaux de rupture et des contraintes obligatoires pour avancer, ...

### Quels systèmes nationaux faut-il associer?

1. Système National de Surveillance des forêts (SNSF)
2. Système d'Information sur les sauvegardes socio-environnementales (SIS)
3. ...

### Quel(s) ancrage(s) institutionnel(s)?

1. Système National de Ministère en charge de l'environnement
2. Ministère en charge des forêts
3. ...

### Quels échanges SNSF-ReREDD?

1. Cartes des zones de projets
2. Cartes des zones de fuite
3. Cartes des zones de référence
4. ...

### Quels échanges SIS-ReREDD?

1. Plaintes signalées depuis les zones d'exécution des projets REDD
2. ...



### X.3 Interface entre le registre national et les autres systèmes

Plusieurs systèmes nationaux ou internationaux disposent ou disposeront des données susceptibles d'être échangées avec le registre national REDD+ mais il va falloir ne pas multiplier des interfaces automatiques ou semi automatiques qui sont parfois sources de blocages. Plusieurs cas de figures sont envisageables et ci-après nous listons quelques-uns qui peuvent être adaptés selon les besoins du pays.



Figure 8 : Interface entre le registre national REDD+ et d'autres systèmes d'information

Ces schémas sont à adapter en phase de cadrage pour la mise en place d'un registre national REDD+. ***Le contenu d'un registre national REDD+ ainsi que ses interfaces (automatique, semi-automatique ou manuelle) avec d'autres systèmes nationaux ou internationaux doivent être soigneusement étudiées afin d'éviter de déboucher sur un registre peu pratique et avec trop de dépendances.***



## X.4 Schéma général fonctionnel d'un registre national REDD+

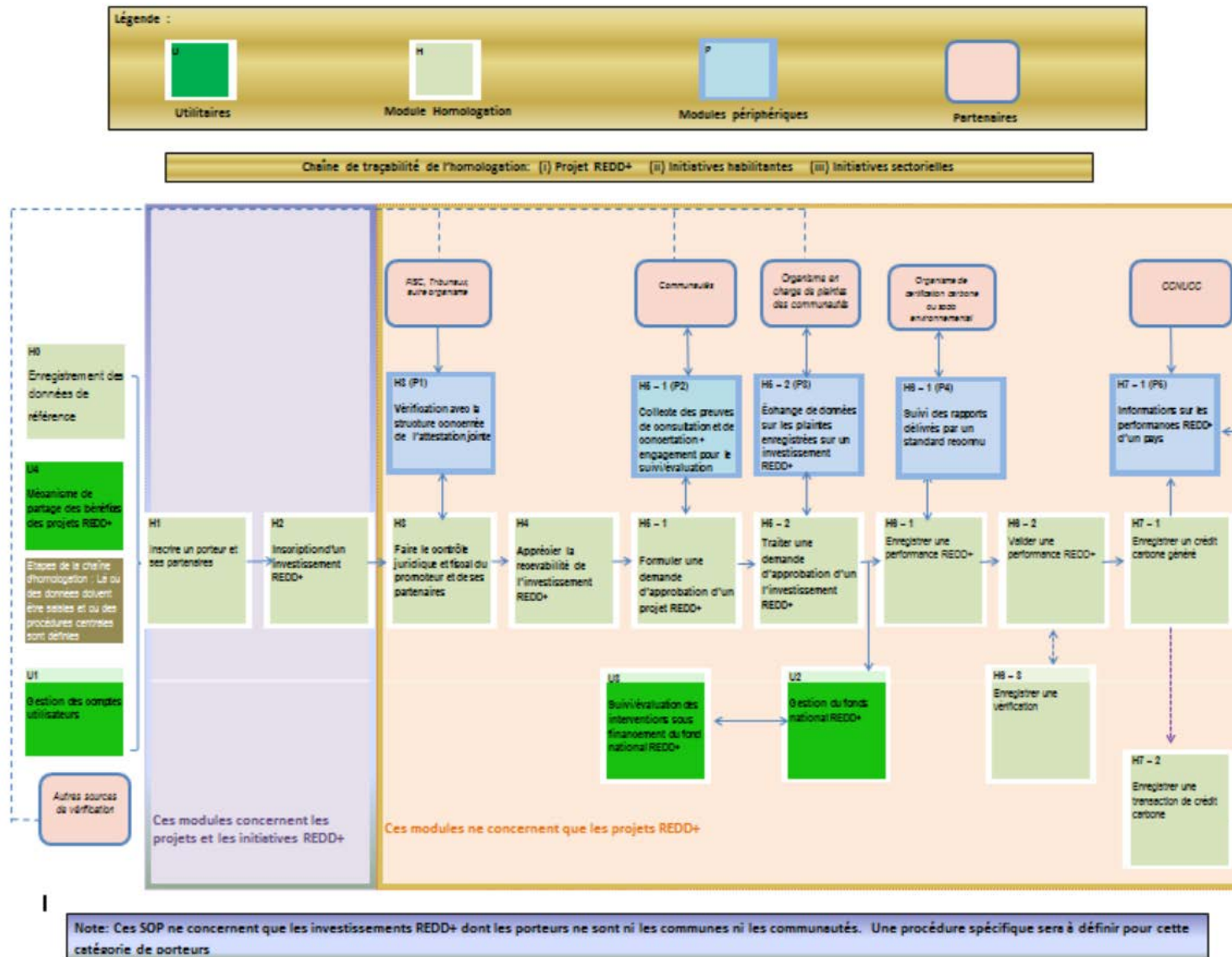


Figure 9 : Schéma général fonctionnel d'un registre national REDD+

## Récapitulatif des modules et PSO

Tableau 7 : Etapes de développement des registres nationaux REDD+ versus pays

Réf.	MODULE (SF)	APPLICATION	PSO ASSOCIÉES	Contrat	Initial	Extension
<b>MODULES HOMOLOGATION</b>						
H0	Enregistrement des données de référence	Tous	Enregistrer des piliers de la stratégie nationale ou du plan d'action REED+ Enregistrer des régions, provinces, territoires et districts Enregistrer le paysage national Enregistrer des taux des frais administratifs et d'homologation Enregistrer des standards nationalement admis Enregistrer des méthodologies par standard Enregistrer des organismes de validation des performances REDD+ Enregistrer des banques commerciales Enregistrer les taux ...	OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	
H1	Inscription du porteur et de ses partenaires	Tous	Inscrire un porteur d'investissement REDD+ Inscrire un partenaire technique, opérationnel ou institutionnel	OUI OUI	✓ ✓	
H2	Inscription d'un investissement REDD+	Tous	Inscrire un investissement REDD+ Soumettre un investissement REDD+	OUI OUI	✓ ✓	
H3	Contrôle juridique et fiscal du porteur et de ses partenaires	Tous sauf les porteurs et partenaires étatiques	Valider un quitus fiscal délivré par le FISC Valider un document attestant le contrôle juridique	OUI OUI	✓ ✓	
H4	Recevabilité d'un projet REDD+	Projet REDD+	Formuler une demande de recevabilité d'un projet REDD+ Soumettre une demande d'appréciation de la recevabilité d'un projet REDD+ Traiter une demande d'appréciation de la recevabilité d'un projet REDD+	OUI OUI OUI	✓ ✓ ✓	
H5	Approbation d'un projet REDD+	Projets REDD+	Enregistrer une demande d'approbation Soumettre une demande d'approbation Traiter une demande d'approbation d'un projet REDD+	OUI OUI OUI	✓ ✓ ✓	
H6	Performance d'une activité d'un projet REDD+	Activité d'un projet REDD+	Enregistrer une performance REDD+ Valider une performance REDD+ Enregistrer le contrôle d'une performance REDD+	OUI OUI OUI		✓ ✓ ✓

H7	Crédit carbone généré	Activité d'un projet REDD+	Enregistrer un crédit carbone généré Enregistrer une transaction de crédit carbone	OUI OUI		✓ ✓
<b>MODULES UTILITAIRES</b>						
U1	Gestion des comptes d'utilisateur		Créer des groupes (rôle) Enregistrer des utilisateurs Affecter les rôles aux utilisateurs Gérer les comptes utilisateurs	OUI OUI OUI OUI	✓ ✓ ✓ ✓	
U2	Gestion du fonds national REDD+	Activité du fond national REDD	...	OUI		✓
U3	Suivi/évaluation des interventions sous financement du fonds national REDD+	Activité de la CN-REDD	...	OUI		✓
U4	Partage des bénéfices	Activité de la CN-REDD	...	OUI		✓
<b>MODULES PERIPHERIQUES</b>						
P1	Vérification auprès d'un partenaire	Activité de la CN-REDD	Vérification avec la structure concernée d'une attestation jointe	OUI	✓	
P2	Collecte/vérification des preuves sur le terrain	Activité de la CN-REDD	Collecte des preuves de consultation et de concertation	OUI	✓	
P3	Vérification des données via un système tiers en charge des plaintes	Activité de la CN-REDD	Échange de données sur les plaintes enregistrées sur un investissement	OUI	✓	
P4	Vérification auprès d'un organisme certificateur	Activité d'un projet REDD	Collecte des rapports délivrés par un standard admis en RDC	OUI	✓	
P5	Collecte des informations REDD+ du pays via CCNUCC et autres	Activité de la CN-REDD	Informations sur les performances REDD+ d'un pays	OUI		✓

### *X.5 Proposition d'une démarche pour la mise en place*

L'architecture du registre national REDD+ est fortement tributaire de la procédure d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+. Elle dépend aussi de la volonté du pays (i) d'inscrire dans une telle infrastructure les initiatives de projets REDD+, (ii) d'y suivre le financement de la REDD+ au niveau national et (iii) de gérer à travers cette infrastructure un fond national REDD+ s'il existe.

***Ce document est un prototype de cahier de charges fonctionnelles et techniques, et de ce fait, ne traite pas de la situation spécifique d'un pays mais produit les éléments globaux permettant d'appréhender cette question du registre national REDD+ et donc adaptable à l'échelle d'un pays.*** Toutefois, pour parvenir à développer et à mettre en production un registre national REDD+, la démarche suivante est proposée :

- (i) Rédiger et valider les procédures d'homologation des projets REDD+
- (ii) Rédiger les TDR pour l'élaboration du cahier de charges fonctionnelles et techniques
- (iii) Élaborer du cahier de charges fonctionnelles et techniques du registre national REDD+
  - a. Concevoir un schéma général fonctionnel du registre national REDD+
  - b. Rédiger les procédures opérationnelles standards (POS ou SOP en anglais)
  - c. Spécifier de manière détaillée chaque SOP
- (iv) Valider le cahier de charges fonctionnelles et techniques
- (v) Élaborer les TDR de l'application informatique du registre national REDD+
- (vi) Développer l'application informatique du registre national REDD+
- (vii) Valider l'application informatique du registre national REDD+
- (viii) Mettre en service le registre national REDD+
  - a. Documenter le registre national REDD+ (dossier technique, ...)
  - b. Documenter l'exploitation du registre (guides et supports),
  - c. Héberger le registre national REDD+,
  - d. Acquérir les ressources matérielles nécessaires (réseaux et serveurs informatiques, ...),
  - e. Recruter et former le personnel,
  - f. Institutionnaliser le registre
- (ix) Lancer officiellement le registre national REDD+
- (x) Vulgariser le registre national REDD+
- (xi) Faire la maintenance du registre national REDD+

#### *X.1 Prototype de diagramme d'activités*

**Les diagrammes qui suivent ne traduisent pas la situation du registre national REDD+ d'un pays mais permettent d'appréhender l'essentiel des principales étapes à prendre en considération pour traduire la dynamique d'un registre national REDD+. Pour en faire usage, il y aurait lieu d'en faire une déclinaison spécifique à la procédure d'inscription, d'approbation, de validation et de contrôle des projets REDD+ à l'échelle du pays.**

Figure 10 : Etape 1 d'inscription d'un registre national REDD+

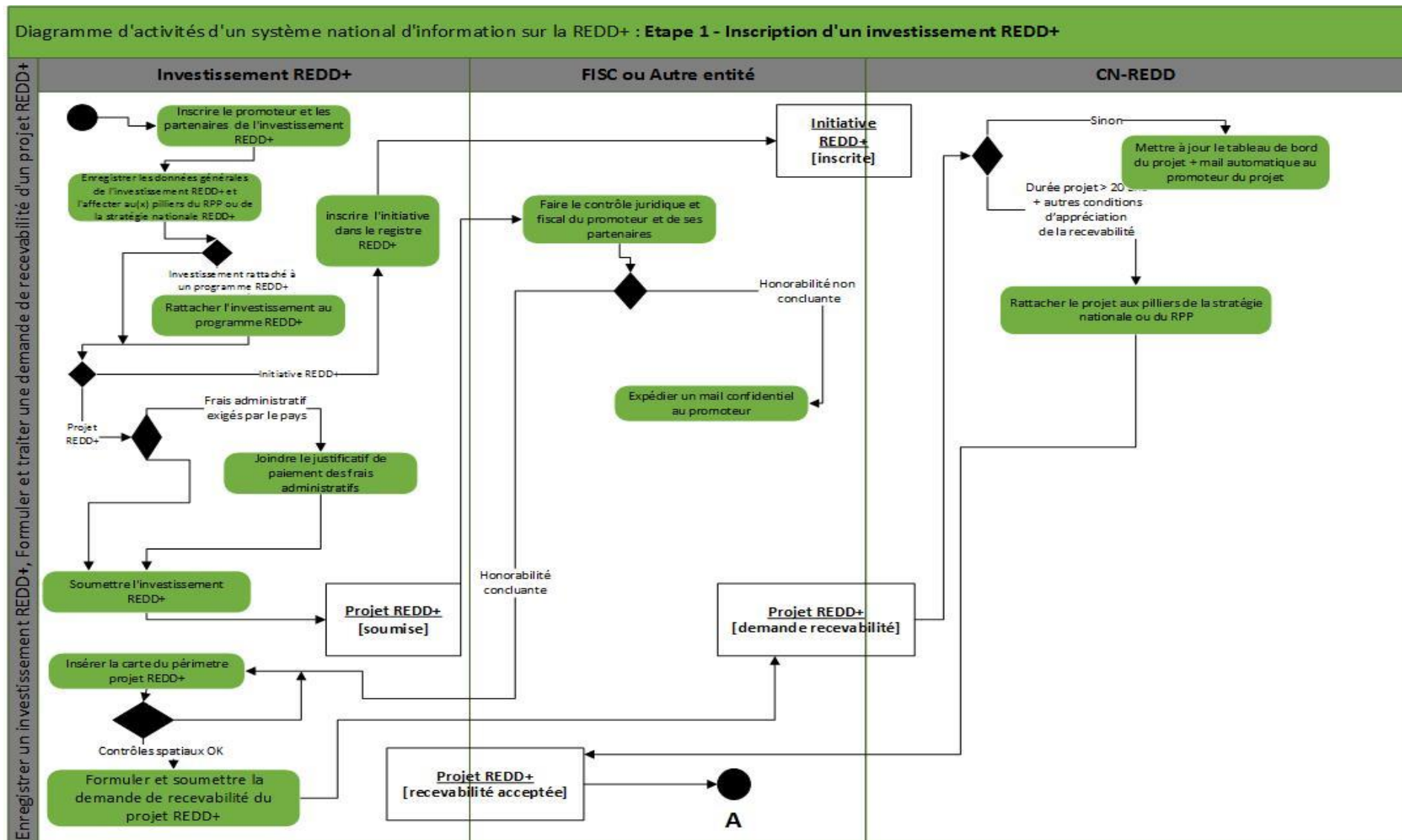




Figure 11 : Etape 2 d'approbation d'un projet dans un registre national REDD+

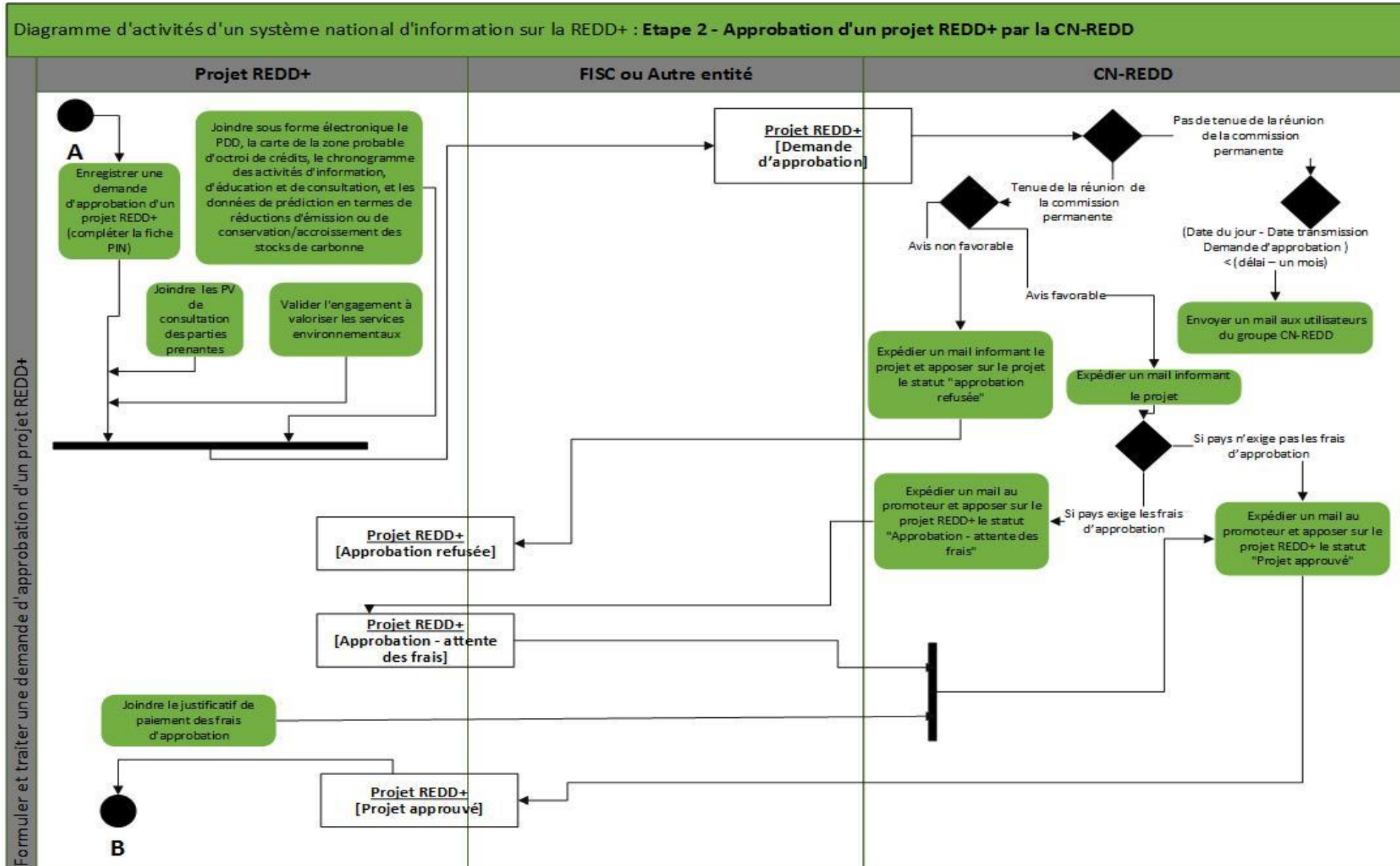


Figure 12 : Etape 3 de validation d'un projet REDD+ dans un registre national REDD+

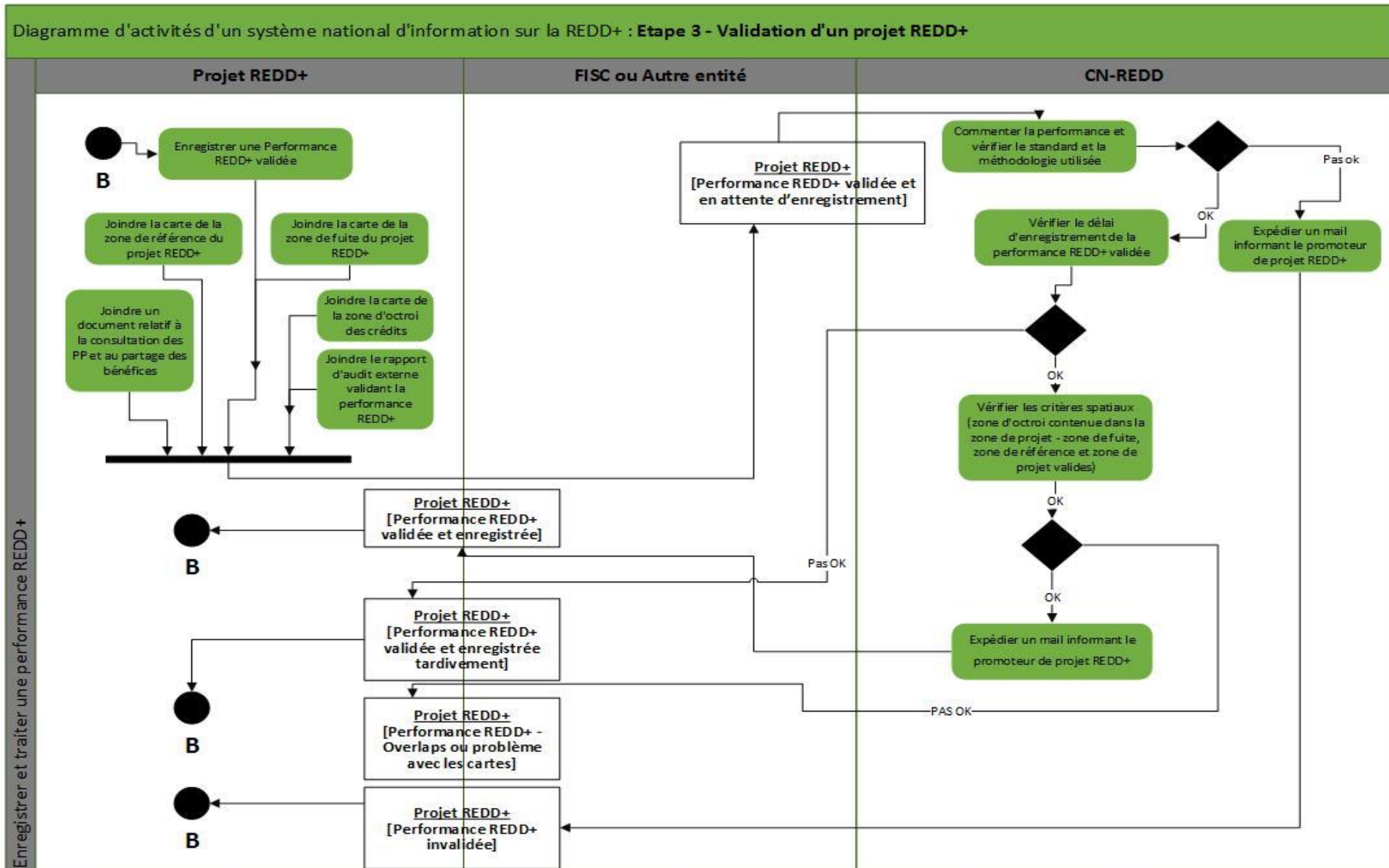
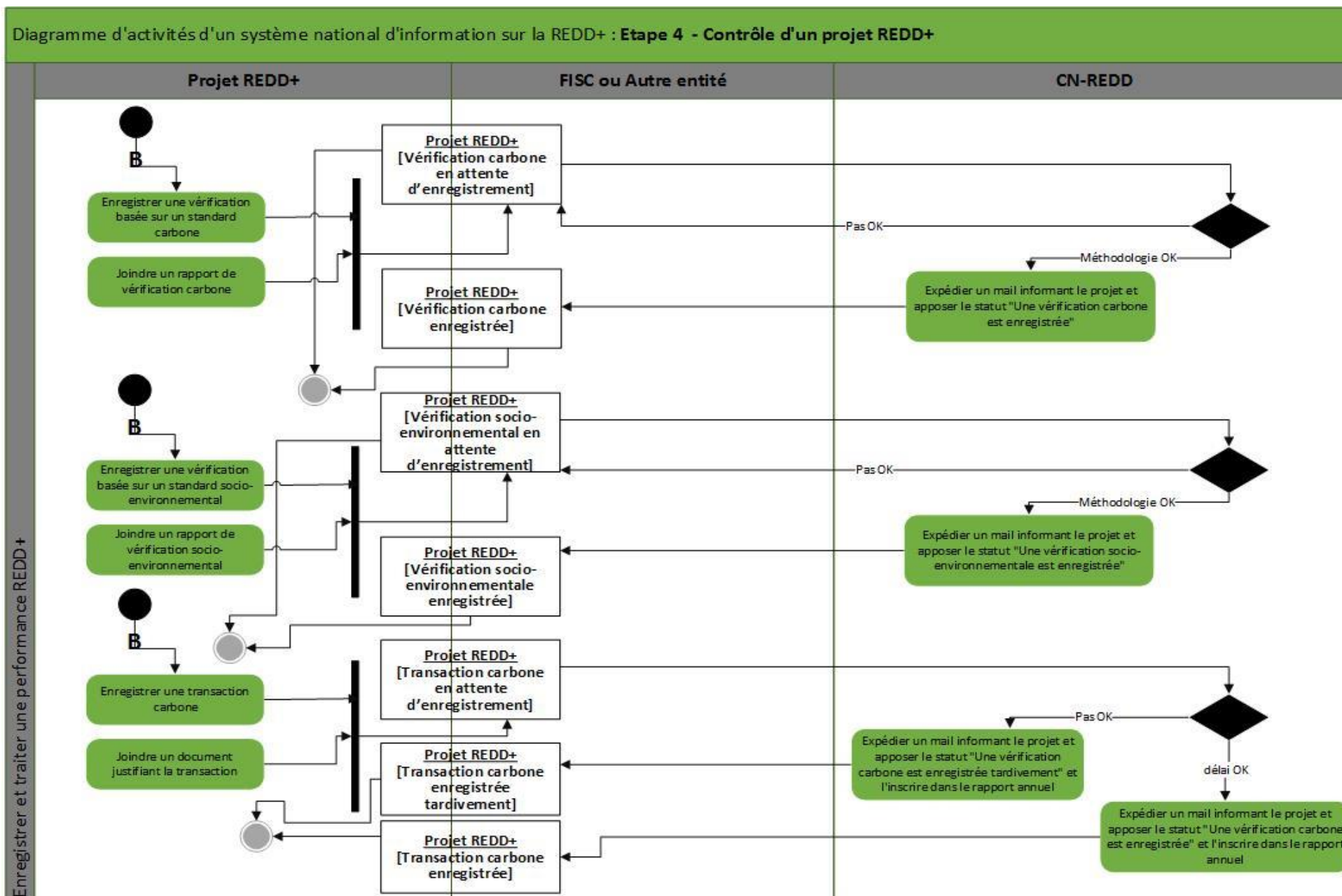


Figure 13 : Etape 4 de contrôle d'un projet REDD+ dans un registre national REDD+





## XI. Base de données des projets de l'OFAC et spécificités REDD+

Quoiqu'utile, la mise en place d'un registre régional des projets REDD+ qui sera possiblement hébergé par l'OFAC ne pourra se faire que si les pays disposent des registres nationaux REDD+ opérationnels. Un registre régional des projets existe au niveau de l'OFAC avec des améliorations à faire pour renforcer la prise en compte des spécificités REDD+.

### XI.1 Analyse des rubriques de données

Les attributs utilisés pour l'encodage des données sur les projets REDD+ sont divisés en quatre groupes qui permettent de disposer (i) les informations générales sur les projets, (ii) les partenaires, (iii) les phases et les objectifs des projets et (iv) les indicateurs OFAC pour la collecte des données dans la sous-région d'Afrique Centrale.

#### XI.1.1 Informations générales sur le projet

Il s'agit des données suffisamment génériques d'identification du projet [nom du projet, dénomination, objectif général, caractère novateur, site web et document de présentation du projet].

#### XI.1.2 Budget du projet

Les attributs utilisés permettent d'indiquer la principale source de financement, le budget total et la devise du budget total.

Tableau 8 : Evaluation de la prise en compte des spécificités REDD+ sur la rubrique Budget du projet.

Points forts	Points faibles	Recommandation(s) formulée(s)
-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a très peu d'attribut pour prendre en compte la volonté des pays de suivre les financements des projets REDD+</li> <li>- Impossible de distinguer les capitaux propres, les crédits long-terme et court-terme, les dons, les capitaux issus de la finance carbone(ERPA)</li> <li>- Pas de différenciation entre les différents coûts (pré faisabilité et faisabilité, CAPEX (mise en place) et OPEX(Opération))</li> </ul>	- Prendre des dispositions pour intégrer dans la base de données une structure d'attributs permettant d'encoder les données énumérées lorsqu'elles sont disponibles

Pour chaque phase du projet (pré faisabilité et faisabilité, CAPEX et OPEX), implémenter une structure de données permettant d'intégrer un montage financier semblable au tableau ci-après:

Tableau 9 : Montage financier d'un projet REDD+.

Partenaire financier	Type	Montant	Fourchette	Détails	
	Capitaux propres	num	interval	text	ajouter capitaux propres
	Crédit - long terme				ajouter crédit long terme
	Crédit - court terme				Ajouter crédit court-terme
	Don (Aide officielle au développement)				Ajouter un don
	Finance carbone (ERPA)				ajouter
	Autre				ajouter
	Contribution recherchée				ajouter

### ***XI.1.3 Domaines d'intervention du projet***

Le domaine d'intervention reste très générique ; quoique citant le changement climatique il reste que la notion de REDD+ n'est pas indiquée de manière spécifique.

**Tableau 10 : Evaluation de la prise en compte des spécificités REDD+ sur la rubrique Domaine d'intervention des projets REDD+.**

Points forts	Points faibles	Recommandation(s) formulée(s)
-	- Le domaine d'activité non supporté au sens de la REDD+	- Prévoir une liste déroulante permettant d'indiquer le domaine d'activité [Projet REDD+, Initiative REDD+, NAMA, projet MDP]

### ***XI.1.4 Localisation administrative et coordonnées géographiques***

**Tableau 11 : Evaluation de la prise en compte des spécificités REDD+ sur la rubrique Localisation administratives et coordonnées géographiques.**

Points forts	Points faibles	Recommandation(s) formulée(s)
-	- Les coordonnées géographiques se limitent à la zone projet. Les cartes des zones de référence, de fuite ou d'octroi des crédits ne sont pas prises en considération	- Insérer les rubriques zone de référence, zone de fuite et, zone d'octroi des crédits - Spécifier également les procédures d'insertion de ces données géographiques et les différents contrôles spatiaux qui seront effectués

### ***XI.1.5 Porteur (leader et partenaires du projet)***

**Tableau 12 : Evaluation de la prise en compte des spécificités REDD+ sur la rubrique porteur et partenaires du projet.**

Points forts	Points faibles	Recommandation(s) formulée(s)
-	- Les attributs retenus pour la collecte des données sur le porteur et ses partenaires sont sommaires	- Insérer les attributs adresse, ville, pays, E-mail, Téléphone, Site Web, Institution mère, domaine d'intérêt, code IBAN - Prévoir d'uploader les statuts certifiés conformes, l'extrait d'immatriculation, la liste des représentants habilités, Justificatifs de pièces d'identité en cours de validité des représentants habilités, attestation de domicile, la délégation d'autorité.

### ***XI.1.6 Phases et objectifs du projet***

**Tableau 13 : Evaluation de la prise en compte des spécificités REDD+ sur la rubrique phases et objectifs du projet.**

Points forts	Points faibles	Recommandation(s) formulée(s)
- Structure de données suffisante	- Il n'est pas possible de joindre une fiche PIN ou un PDD du projet.	-

### *XI.1.7 Synergies du projet*

Tableau 14 : Evaluation de la prise en compte des spécificités REDD+ sur la rubrique Synergie du projet.

Points forts	Points faibles	Recommandation(s) formulée(s)
- Structure de données suffisante	-	-

### *XI.1.8 Risques majeurs*

Tableau 15 : Evaluation de la prise en compte des spécificités REDD+ sur la rubrique Risques majeurs.

Points forts	Points faibles	Recommandation(s) formulée(s)
- Structure de données suffisante	-	-

### *XI.1.9 Principaux résultats du projet*

Tableau 16 : Evaluation de la prise en compte des spécificités REDD+ sur la rubrique Principaux résultats du projet.

Points forts	Points faibles	Recommandation(s) formulée(s)
-	- Ils ne sont pas reliés aux phases du projet	-

### *XI.1.10 Leçons apprises*

Tableau 17 : Evaluation de la prise en compte des spécificités REDD+ sur la rubrique Leçons apprises.

Points forts	Points faibles	Recommandation(s) formulée(s)
- Structure de données suffisante	-	-

### *XI.1.11 Formations délivrées*

Tableau 18 : Evaluation de la prise en compte des spécificités REDD+ sur la rubrique Formations délivrées.

Points forts	Points faibles	Recommandation(s) formulée(s)
- Structure de données suffisante	-	-

### *XI.1.12 Documents publics du projet*

Tableau 19 : Evaluation de la prise en compte des spécificités REDD+ sur la rubrique Documents publics du projet.

Points forts	Points faibles	Recommandation(s) formulée(s)
- Structure de données suffisante	-	-

### ***XI.1.13 Suivi-évaluation***

**Tableau 20 : Evaluation de la prise en compte des spécificités REDD+ sur la rubrique Suivi-évaluation.**

<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>	<b>Recommandation(s) formulée(s)</b>
-	- Absence des indicateurs de suivi	-

### ***XI.2 Analyse des fonctionnalités au regard de la REDD+***

La base de données des projets de l'OFAC permet d'encoder des données d'identification et de suivi/évaluation des projets mais ne correspond pas aux besoins des coordinations nationales REDD+ qui souhaitent disposer d'une plateforme électronique pour l'approbation des interventions REDD+ mais aussi pour présenter à la communauté des parties prenantes et des bailleurs le potentiel REDD+ au niveau national. A ce titre, les fonctionnalités proposées par la base de données de l'OFAC couvrent partiellement l'inscription des projets REDD+ mais ne traite pas de l'approbation, de la validation et du contrôle des projets REDD+.

Malgré l'utilité de la base de données de l'OFAC elle ne rencontre pas les besoins spécifiques des pays pour ce qui est de la prise en compte des spécificités REDD+.